

Rapport de gestion 2018

95^e exercice



Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle. Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,2 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pension publiques de Suisse romande.

Crédit photo couverture: Anthony Demierre et Moudon Région Tourisme

Ce rapport de gestion est imprimé sur du papier composé à 70 % de fibres issues de forêts certifiées FSC et de 30 % de fibres recyclées

Caisse intercommunale de pensions (CIP), Caroline 9, case postale 288, CH-1001 Lausanne, www.cipvd.ch

Sommaire

4	Chiffres clés 2018
5	Message du Président
6	Prévoyance professionnelle
6	Effectif
10	Ressources et prestations
12	Gestion de la fortune
18	Immobilier
20	Degré de couverture et frais d'administration
21	Bilan au 31 décembre
22	Compte d'exploitation
24	Annexe aux comptes
24	1. Bases et organisation
25	Conseil d'administration
26	2. Membres actifs et rentiers
28	3. Nature de l'application du but
30	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
32	5. Couverture des risques
40	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
50	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
52	8. Demande de l'autorité de surveillance
52	9. Autres informations relatives à la situation financière
52	10. Événements postérieurs à la date du bilan
53	Attestation de l'expert de la Caisse
54	Rapport de l'organe de révision
56	Inventaires
56	Liste des immeubles par district
57	Liste des employeurs - communes, services et institutions

Chiffres clés 2018

68,3 %

Degré de couverture

-2,5 %

Performance nette

304

Employeurs affiliés

CHF **3,24** Mia

Fortune totale au bilan

13'841

Assurés actifs

6'685

Pensionnés/Rentiers

2,25 %

Taux technique

22,6 %Niveau de réserve de
fluctuation de valeur

(en % de l'objectif fixé)

Message du Président

L'année 2018 aura été une année très difficile sur les marchés financiers. Elle se caractérise par un nombre anormalement élevé de classes d'actifs présentant des performances négatives. Le Conseil d'administration rappelle qu'il est essentiel de se concentrer sur les performances à long terme, soit de ne pas se focaliser sur la performance nette d'un seul exercice, et de rester confiants en l'avenir.

Résultats de l'exercice 2018

L'année 2018 a débuté par la poursuite du mouvement de hausse des marchés actions qui avait pu être observé tout au long de l'année 2017. Cependant, le répit fut de courte durée, puisque d'importantes corrections ont eu lieu dès les premiers jours de février 2018; une hausse des attentes d'inflation et de taux aux Etats-Unis a en effet provoqué un brusque et violent retour de la volatilité. Cette dernière et les tensions commerciales persistantes freinant un cycle de croissance déjà passablement avancé ont débouché sur une baisse généralisée de la plupart des classes d'actifs cotées. La diversification des placements, telle qu'appliquée dans les allocations stratégiques des actifs de la Caisse intercommunale de pensions (CIP), reste le meilleur moyen d'atténuer les résultats de ces violentes corrections liées à une conjoncture incertaine dictant l'évolution des marchés financiers.

Pour 2018, la performance nette des placements de la CIP est de -2,5 %. Ce résultat est bien inférieur à celui de l'année 2017 (+7,9 %) et implique une baisse du degré de couverture, passant de 71,6 % au 31 décembre 2017 à 68,3 % à fin 2018. Ce dernier reste toujours supérieur au minimum de 65,1 % fixé par le chemin de recapitalisation adopté. Cela dit, il est important de souligner que la performance nette 2018 de la CIP reste supérieure à la plupart des indices de référence du marché de la prévoyance (UBS: -3,45 %, Crédit Suisse: -3,20 %). Compte tenu de la chute des marchés actions de plus de 8 % sur l'année entière, du repli marqué des matières premières de plus de 12 % et de la contraction des rendements obligataires en général de plus de 5 %, la diversification des placements des actifs a permis d'atténuer le déficit de la performance nette annuelle.

La réserve de fluctuation de valeur (RFV) passe ainsi de 7,4 % des engagements de prévoyance au 31 décembre 2017 à 3,2 % à fin 2018.

En termes d'effectifs, la CIP compte 304 employeurs affiliés, 13'841 assurés actifs (augmentation nette de 232 assurés) et 6'685 rentiers (augmentation nette de 285 pensionnés). La structure de la Caisse reste donc solide, avec une légère baisse de l'âge moyen des assurés du plan ordinaire à 45 ans et 1 mois, résultant des mesures compensatoires accompagnant l'entrée en vigueur du nouveau plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2019.

Changements au niveau des organes

Le Conseil d'administration a pris congé de son administratrice, Fabienne Freymond Cantone, appelée par d'autres responsabilités auprès de l'organe dirigeant d'une institution bancaire vaudoise. Nous la remercions sincèrement pour son implication et son consciencieux travail. Faisant suite à ce départ, nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre

nouvel administrateur fraîchement élu, Olivier Barraud, vice-syndic et municipal des finances et des ressources humaines à Moudon, ainsi que Directeur des ressources humaines de l'Orif.

De plus, après de très nombreuses années de fidèles et loyaux services, nous avons vu s'en aller notre délégué au mandat, Johnny Perera, que nous remercions chaleureusement pour son dévouement, son professionnalisme et sa parfaite collaboration. En vue de son remplacement, c'est avec plaisir que nous accueillons Eric Niederhauser, Directeur général adjoint et responsable de l'actuariat et du développement de Retraites Populaires. Ayant participé aux deux dernières révisions de plans de la CIP, nous sommes persuadés qu'il saura aussi nous apporter toutes ses compétences et connaissances professionnelles en matière de prévoyance.

Perspectives

Face aux différents constats énoncés précédemment, la consolidation des engagements de la CIP entreprise avec la mise en œuvre d'un nouveau plan de prévoyance et le maintien de la diversification des classes d'actifs restent les principales priorités du Conseil d'administration. Il convient donc de rester vigilants et de garder à l'esprit que les corrections des marchés peuvent très rapidement absorber d'excellents résultats de performances conjoncturelles exceptionnelles.

Les défis soulevés sont nombreux, tout comme les évolutions législatives ou réglementaires qui interviennent dans le milieu de la prévoyance. Soyez certaines et certains que votre Conseil d'administration est attentif à tout ce qui se passe dans cet environnement en constante mutation et, surtout, œuvre sans relâche pour permettre de garantir une saine gestion des actifs que vous lui confiez.

A noter encore que le nouveau plan de prévoyance, adopté par l'Assemblée des délégués lors de sa séance du 14 septembre 2017, puis validé par l'Autorité de surveillance et confirmé par le vote du 14 juin 2018, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre du passage au nouveau plan, divers courriers ont été adressés aux assurés et aux employeurs et des documents informatifs ont été publiés sur le site internet de la Caisse (www.cipvd.ch).

Le Conseil d'administration tient encore à adresser ses chaleureux remerciements à la Direction et aux collaboratrices et collaborateurs de Retraites Populaires, ainsi qu'à son délégué au mandat et son dévoué secrétaire. Je terminerai en remerciant également mes collègues du Conseil d'administration pour leur engagement et le très bon esprit qui anime nos séances et tous nos échanges.

Jean-François Niklaus
Président

Prévoyance professionnelle

Effectif

Employeurs

A fin 2018, la Caisse compte 304 employeurs affiliés.

Trois nouveaux employeurs se sont affiliés durant cette année, conformément à l'art. 5 des Statuts :

- Association scolaire intercommunale de la Venoge ;
- Groupement forestier Broye-Vully ;
- Groupement forestier intercommunal de Lavaux.

Quatre employeurs sont sortis :

- Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (dissolution) ;
- Groupement forestier Payerne-Avenches (dissolution) ;
- Promotion santé Vaud ;
- Fondation universitaire romande de santé au travail.

Les employés de ces deux derniers employeurs ont été transférés à la Polyclinique Médicale Universitaire dans le cadre du projet « Alliance Santé ».

Actifs

A fin 2018, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 232 unités portant l'effectif global à 13'841 assurés actifs au 1^{er} janvier 2019, dont 13'303 au plan ordinaire, 75 au plan risques et 463 au plan minimum LPP. Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes.

Nous relevons que l'âge moyen de l'ensemble des assurés du plan ordinaire diminue légèrement à 45 ans et 1 mois durant l'année 2018. L'âge moyen des hommes baisse de deux mois pour atteindre 45 ans et 10 mois. Pour les femmes, on observe également une diminution de deux mois et l'âge moyen se situe à 44 ans et 7 mois.

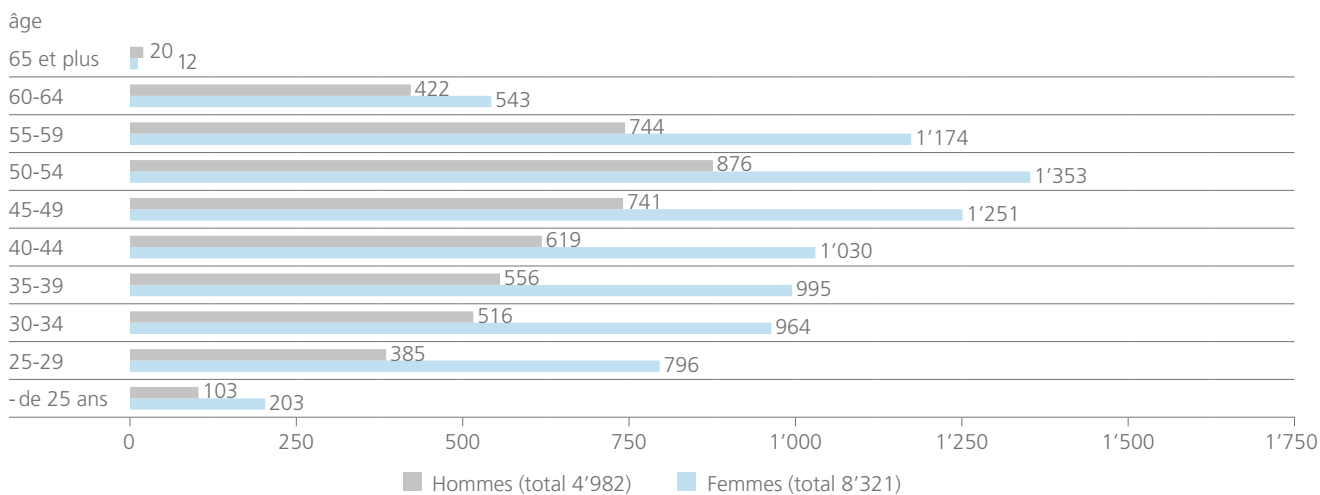
L'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, diminue par rapport à 2017 pour se situer à 32 ans et 2 mois. L'âge d'entrée moyen des hommes se réduit de sept mois et s'élève à 31 ans et 1 mois. Celui des femmes s'abaisse aussi de sept mois pour atteindre 32 ans et 9 mois. Ces diminutions résultent des mesures compensatoires accompagnant le nouveau plan de prévoyance entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les assurés présents dans la Caisse au 31 décembre 2018 et âgés de plus de 52 ans ont en effet obtenu un montant compensatoire qui leur a permis de racheter des années d'assurance. Ceci a eu pour effet d'abaisser l'âge moyen de l'entrée dans la Caisse.

Répartition par classes d'âge et caractéristiques des assurés actifs du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2019

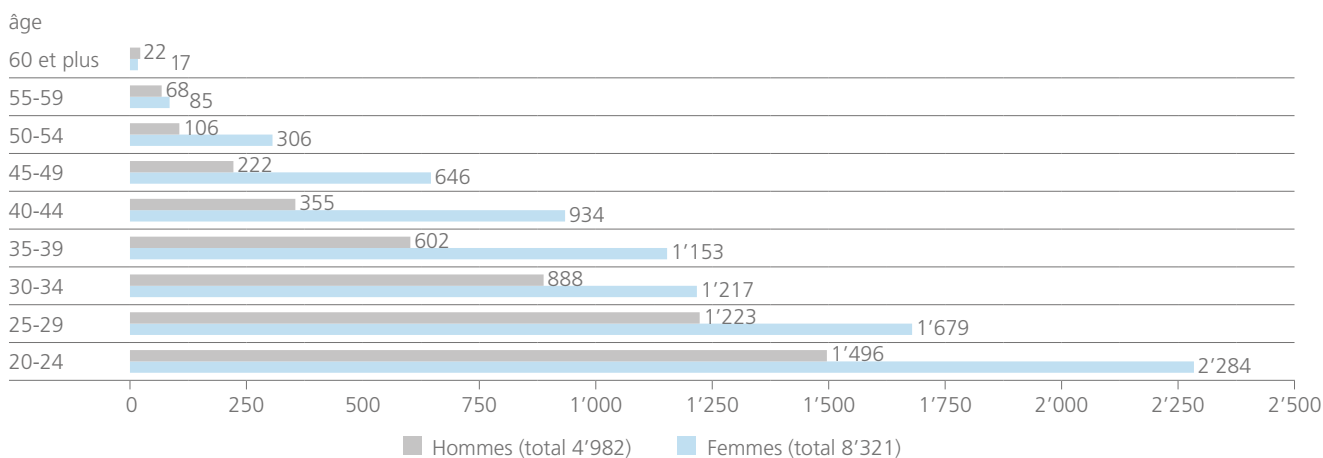
Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Hommes	103	385	516	556	619	741	876	744	422	20	4'982	45.10	93.22	4'644.22
Femmes	203	796	964	995	1'030	1'251	1'353	1'174	543	12	8'321	44.07	71.17	5'922.06
Total	306	1'181	1'480	1'551	1'649	1'992	2'229	1'918	965	32	13'303	45.01	79.43	10'566.57
Total 01.01.2018	241	1'158	1'385	1'527	1'626	2'012	2'244	1'852	922	23	12'990	45.03	79.35	10'307.57

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Age des assurés actifs du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2019



Age des assurés actifs du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP au 1^{er} janvier 2019 (rachat compris)



Rentiers

En 2018, l'effectif des rentiers est en augmentation de 285 unités. Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif total se monte à 6'685 rentiers, dont 71 au plan minimum LPP.

L'effectif des rentiers des plans ordinaire et risques comprend de plus 457 enfants et 135 invalides temporaires.

Une page détaillant ces données se trouve sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Age des rentiers en 2018 (plans ordinaire et risques)

Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants / divorcés		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- 40 ans			12	41	1	2	56
40-44			9	31	1	2	43
45-49			18	33	2	9	62
50-54			37	102	2	18	159
55-59	29	29	67	96	10	19	250
60-64	273	311	76	104	11	67	842
65-69	486	640	81	91	11	82	1'391
70-74	478	510	80	67	13	119	1'267
75-79	312	287	50	42	22	137	850
80-84	209	131	22	7	14	173	556
85-89	121	83	7	4	4	135	354
90-94	38	32	2	1	2	78	153
95-99	6	5				24	35
100 et +						4	4
Total*	1'952	2'028	461	619	93	869	6'022
Age moyen**	72.11	71.06	64.11	59.10	71.00	77.10	71.02
2017	72.10	71.03	64.06	59.09	69.11	77.10	71.01

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des rentes temporaires (enfants et invalides)

** Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

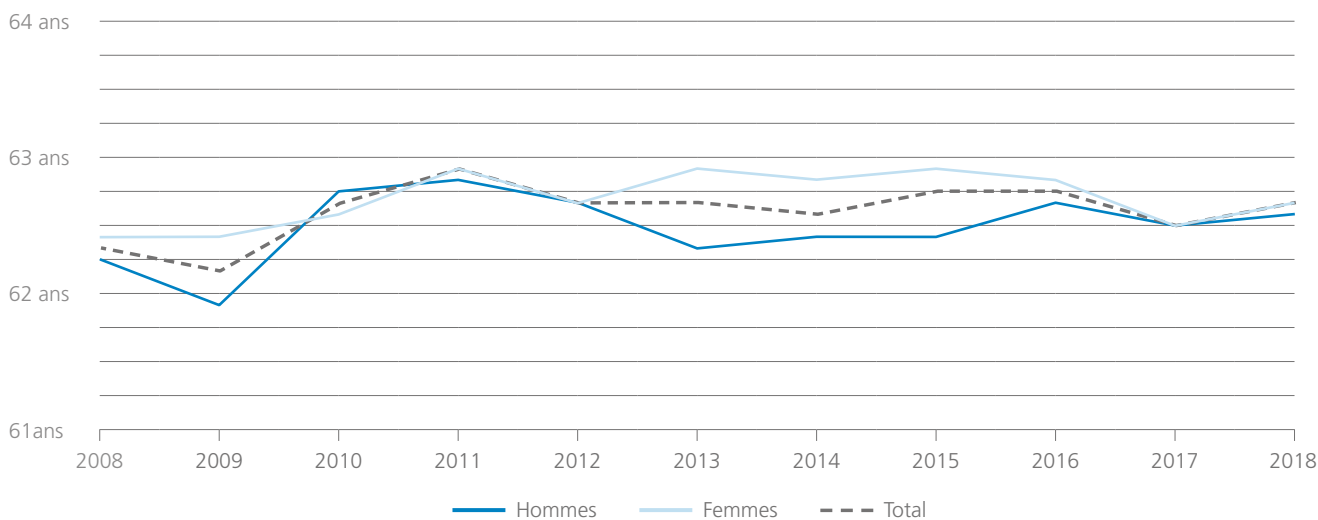
Age de départ à la retraite en 2018

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	18	14	32
59 ans	5	9	14
60 ans	8	14	22
61 ans	10	17	27
62 ans	16	22	38
63 ans	26	22	48
64 ans	10	76	86
65 ans	37	3	40
66 ans	1		1
67 ans	1	1	2
68 ans			
69 ans		2	2
70 ans		1	1
Total	132	181	313
Age moyen départ à la retraite *	62.07	62.08	62.08
2017	62.06	62.06	62.06

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

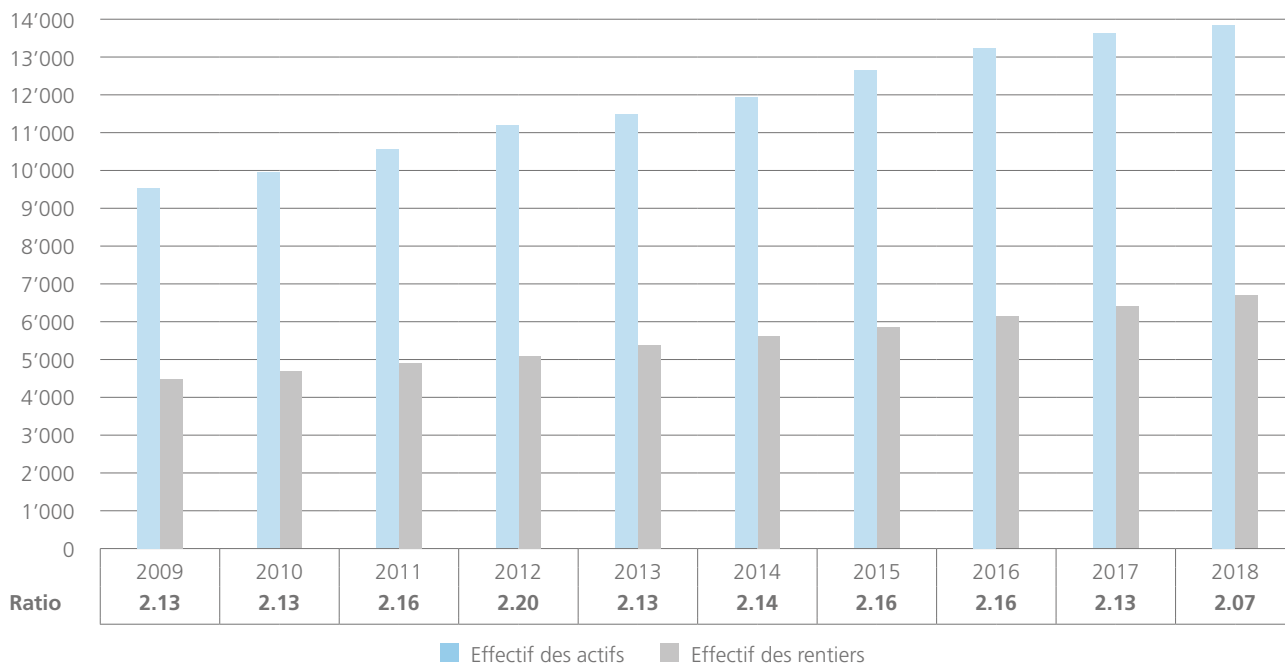
Evolution de l'âge effectif moyen du départ à la retraite

âge retraite



Evolution des effectifs et ratio actifs / rentiers

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2018, les ressources totales ont augmenté de CHF 9 millions.

Les cotisations et contributions ont progressé de CHF 6,6 millions. Cette augmentation provient de la hausse du salaire cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs. Les primes uniques, rachats et apports de libre passage ont cette année globalement progressé de CHF 2,3 millions. La baisse des apports de libre passage a été compensée par l'augmentation des primes uniques liée au projet de regroupement « Alliance Santé ».

Prestations

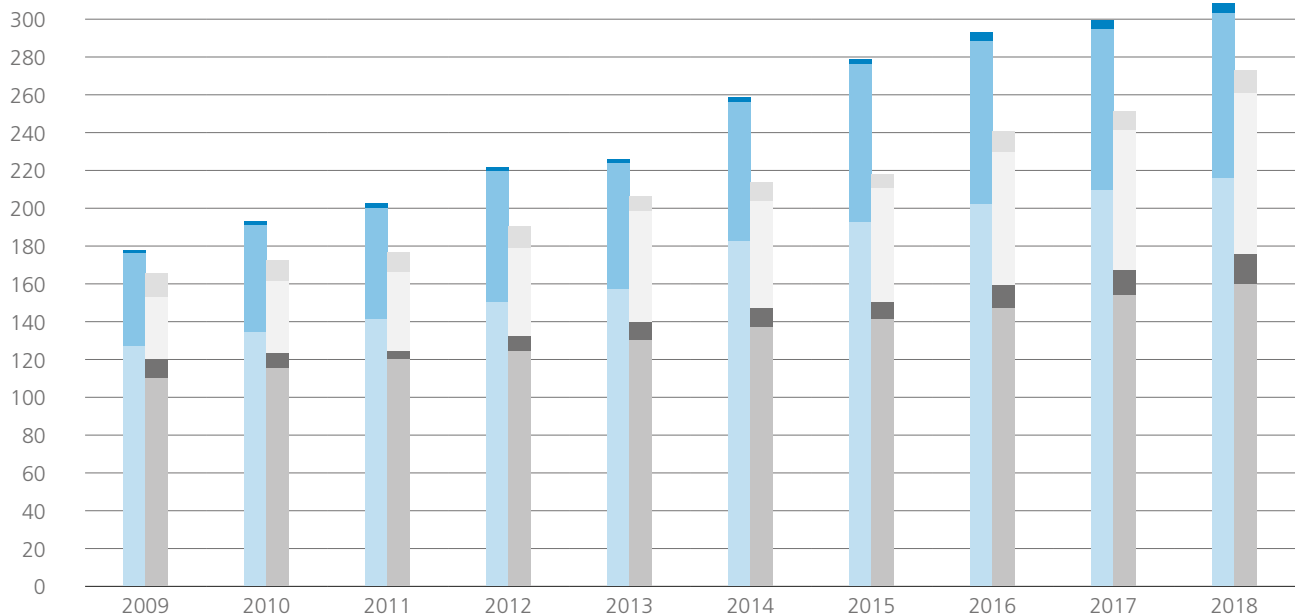
En 2018, les prestations ont enregistré une augmentation globale de CHF 21,4 millions.

Les pensions se sont accrues de CHF 6,3 millions, se situant légèrement en dessus de la tendance moyenne observée ces dernières années. Les prestations en capital versées à la retraite et au décès ont vécu quant à elles une hausse de CHF 2,4 millions lors de l'année écoulée.

Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ainsi que ceux entraînés par un divorce ont augmenté de CHF 2 millions. Les prestations de sortie ont connu un accroissement de CHF 10,7 millions, qui découle du transfert collectif d'employés à la Polyclinique Médicale Universitaire dans le cadre du projet « Alliance Santé ».

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



Ressources: ■ Cotisations et contributions ■ Rachats et apports de libre passage ■ Divers
 Prestations: ■ Pensions ■ Capital retraite et décès ■ Prestations de sortie ■ Versements anticipés

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2019 (plan ordinaire et plan risques)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant/ divorcé	Total
Rente	9'405'388	153'161	1'637'992	1'486'266	12'682'806
Supplément temporaire	484'568	61'229	125'904		671'701
Avance AVS	97'629				97'629
Remboursement avance AVS	-103'364				-103'364
Enfant	43'537	13'898	79'334	26'853	163'622
Autres prestations	962		725	4'187	5'873
Fonds de solidarité	535		820	300	1'655
Total	9'929'254	228'287	1'844'775	1'517'606	13'519'922

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant/ divorcé	Total
Rente	3'980	135	1'080	962	6'157
Supplément temporaire	497	135	591		1'223
Avance AVS	102				102
Remboursement avance AVS	240				240
Enfant	73	64	267	53	457
Autres prestations	35		7	118	160
Fonds de solidarité	2		2	1	5
Total	4'929	334	1'947	1'134	8'344

Gestion de la fortune

Rétrospective de l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par une baisse généralisée de la plupart des classes d'actifs cotées. Rares furent en effet les segments capables de générer une performance annuelle positive. Ce phénomène peu commun peut-être la fin de l'ère post-crise financière de 2008, durant laquelle les politiques monétaires extrêmement agressives des banques centrales ont conduit à une hausse généralisée des prix des actifs et à un écrasement du niveau de volatilité. L'année a débuté par la poursuite du mouvement de hausse des marchés actions qui avait pu être observé tout au long de l'année 2017. Cependant, le répit fut de courte durée puisque des corrections importantes ont eu lieu dès les premiers jours de février. Une hausse des attentes d'inflation et de taux aux Etats-Unis a en effet provoqué un retour brusque et violent de la volatilité. Dans les mois qui ont suivi, ces craintes inflationnistes se sont révélées exagérées. Néanmoins, d'autres facteurs ont contribué à peser sur les marchés et à alimenter des fluctuations parfois importantes des prix des actifs.

La première source d'incertitude aura été la détérioration du climat en matière de commerce. L'administration américaine a exercé une pression importante sur la plupart de ses partenaires commerciaux en 2018. Ce climat de guerre commerciale s'est finalement concentré sur la Chine, que les Etats-Unis accusent de distorsions des conditions du commerce. La rivalité entre ces deux pays s'étend toutefois largement au-delà des aspects purement commerciaux et se joue sur l'hégémonie dans trois domaines : économique, géopolitique et également technologique. Le gouvernement américain voit en effet d'un mauvais œil l'augmentation de l'influence globale de la Chine et cherche à contenir son expansion.

La deuxième cause d'inquiétude est venue des banques centrales, qui ont une fois de plus fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des marchés. La fin des politiques monétaires ultra-accommodantes de ces dernières années a en effet véritablement débuté durant l'exercice écoulé. La Réserve fédérale américaine a poursuivi son resserrement avec quatre hausses de taux en 2018. En Europe, la BCE a confirmé qu'elle allait interrompre ses rachats d'actifs à fin 2018, même si elle a réaffirmé qu'elle n'augmenterait pas ses taux directeurs au moins jusqu'à l'été 2019.

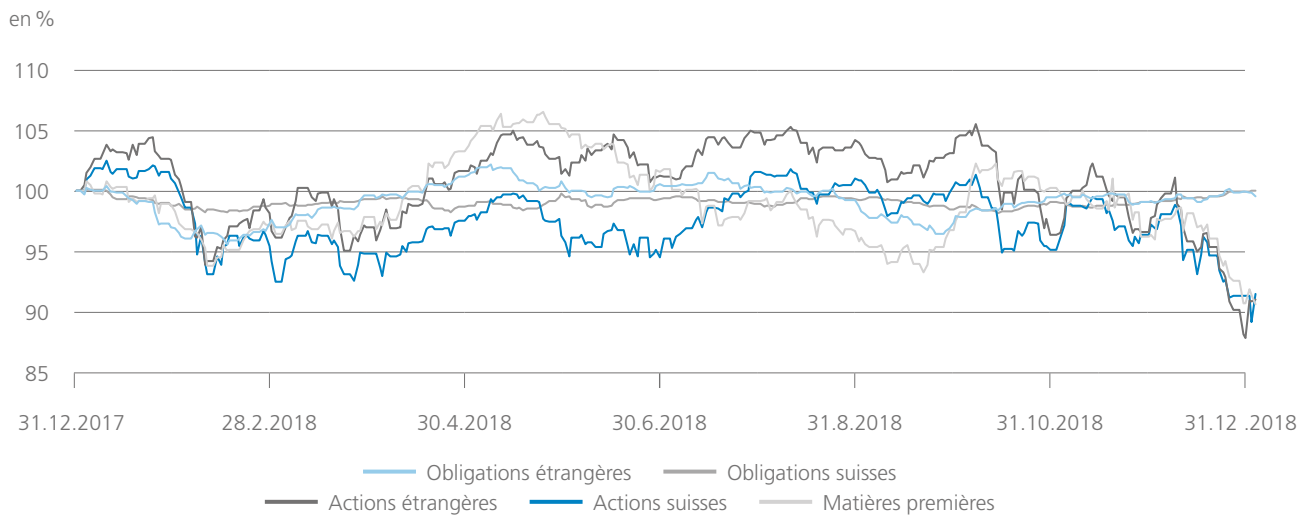
Ce décalage reflète des divergences de performances économiques entre les deux blocs qui se sont accentuées durant l'année. D'un côté, les Etats-Unis ont continué à bénéficier d'une croissance robuste et stimulée par des baisses d'impôts. De l'autre, l'Europe a vu sa croissance fléchir et a dû à nouveau faire face à des défis politiques importants.

Les marchés émergents auront également été une source de forte volatilité en 2018. Les tensions en matière commerciale, mais surtout la politique plus restrictive de la Fed et la hausse du USD, ont fortement impacté ces économies. La Turquie et l'Argentine ont dû faire face à une violente crise de la dette et à un effondrement de leurs monnaies. Poids lourd, la Chine a vu une baisse de sa croissance mais a pu atténuer celle-ci grâce à la baisse de sa monnaie et à des mesures de relance.

Les incertitudes politiques constituent le quatrième facteur de déstabilisation des marchés durant l'année. En Europe, des tensions importantes se sont manifestées suite à la crise migratoire, l'arrivée d'un gouvernement populiste en Italie, la révolte des gilets jaunes en France, mais surtout le spectre d'un « hard Brexit », qui a plané tout au long de l'année. Aux Etats-Unis, les élections de mi-mandat ont abouti à un changement de majorité à la Chambre des Représentants et aux premiers blocages en raison de la volonté du Président Trump de conditionner le vote du budget au financement du mur qu'il veut ériger sur la frontière avec le Mexique.

Ces différents facteurs d'incertitude ont culminé dans les derniers mois de 2018. Dès octobre, suite à un discours peu accommodant du Président de la Fed, les marchés ont entamé une correction qui allait s'amplifier jusqu'à la fin de l'année. Devant la perspective d'une contraction de la liquidité globale mise à disposition par les banques centrales, les investisseurs se sont soudain mis à reconsidérer les perspectives de croissance et les primes de risques de l'ensemble des classes d'actifs. Cela a conduit à une chute importante des actifs les plus risqués, notamment les actions et prêts aux entreprises. Le pétrole a également fortement corrigé, tandis que les rendements des obligations gouvernementales se sont contractés après les plus hauts enregistrés durant le mois de novembre. L'année s'est donc terminée sur une note très négative et un retour marqué de la volatilité.

Evolution des principales classes d'actifs au cours de l'année 2018 (CHF non couvert)



Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de bénéficier de différentes sources de

profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion des placements est confiée à Retraites Populaires, laquelle a recours à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicelles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion. Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

Allocation

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2018	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	3,7	0	2	6
Obligations libellées en CHF	6,2	5	9	13
Obligations gouvernementales	5,2	3	6	9
Obligations d'entreprises	2,3	0	3	6
Obligations à haut rendement	1,5	0	2	5
Obligations marchés émergents	3,1	0	2	5
Actions de sociétés suisses	11,7	6	10	14
Actions marchés développés	12,4	8	12	16
Actions marchés émergents	3,4	0	3	6
Titres de gages immobiliers	7,2	5	8	11
Immobilier direct suisse	21,5	16	21	26
Immobilier indirect suisse	1,0	0	1	3
Placements alternatifs	7,4	4	7	10
Placements privés	4,8	1	4	7
Matières premières	1,7	0	2	5
Obligations convertibles	3,3	1	4	7
Immobilier indirect étranger	2,9	0,5	2,5	4,5
Infrastructures	0,7	0	1,5	3,5
Gestion de la couverture de change	0,1			

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Conscient de ses responsabilités, le Conseil d'administration de la CIP a adopté, il y a plusieurs années, des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle. En outre, Retraites Populaires, gérante de la CIP, a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP. La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour le portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse (www.cipvd.ch). En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Consciente que le respect du développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CIP met en place depuis plusieurs années une politique d'investissement socialement responsable.

La CIP a une responsabilité d'investisseur envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés. Consciente de cette réalité, elle adopte des politiques de placements qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibrée. La CIP vise ainsi une performance durable en intégrant les principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise). Propriétaire important dans le Canton de Vaud, elle assure une gestion durable de son patrimoine immobilier. En outre, la CIP est l'un des premiers membres de la Fondation Ethos fondée en 1997. Cette fondation a pour objectif la promotion de l'investissement socialement responsable dans l'économie.

La Charte d'investissement responsable de la CIP définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs sous gestion. Son implémentation dans les portefeuilles se fait actuellement sur plusieurs axes. Cette démarche est progressive et évolutive. L'objectif pour la CIP est d'augmenter à terme la

part des investissements responsables ayant un objectif de rendement équivalent à ceux du marché et permettant de garantir à long terme le rendement adéquat du capital investi. Par ailleurs, comme mentionné au point précédent, la Caisse défend depuis 1999 les intérêts de ses assurés en votant lors des Assemblées générales. Elle le fait systématiquement au travers de sa gérante Retraites Populaires pour les titres détenus, via des fonds dédiés, dans les sociétés suisses cotées et non cotées sur la base notamment des recommandations de la Fondation Ethos. Le Conseil d'administration de la CIP a également décidé d'exclure certains titres de son portefeuille d'actions. Les critères retenus pour établir cette liste sont :

- Sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ;
- Sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

La liste d'exclusions est mise à jour sur le site de la Caisse. Elle est établie et mise à jour de manière semestrielle par la société Conser, expert indépendant en finance durable.

La CIP participe à différentes initiatives favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG. L'activité de dialogue a été confiée à Ethos Services SA par le biais de son Ethos Engagement Pool (EEP Suisse et EEP International), qui représente les voix de différentes caisses de pensions et autres institutions suisses. Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés. Ces dialogues ont pour but de sensibiliser les entreprises à améliorer leur gouvernance et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale. Sur le plan international, Ethos Engagement Pool travaille en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Performance

Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs, ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. L'optimisation de ces frais est faite en tenant compte de la performance nette, du risque, ainsi que de l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation. Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance nette de -2,5%. Cette performance négative est notamment due à la forte correction des marchés actions sur le dernier trimestre. Le positionnement du portefeuille de la Caisse vise à diversifier les différents risques de marché et a permis de délivrer une performance supérieure à la moyenne du marché de la prévoyance.

La performance détaillée de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

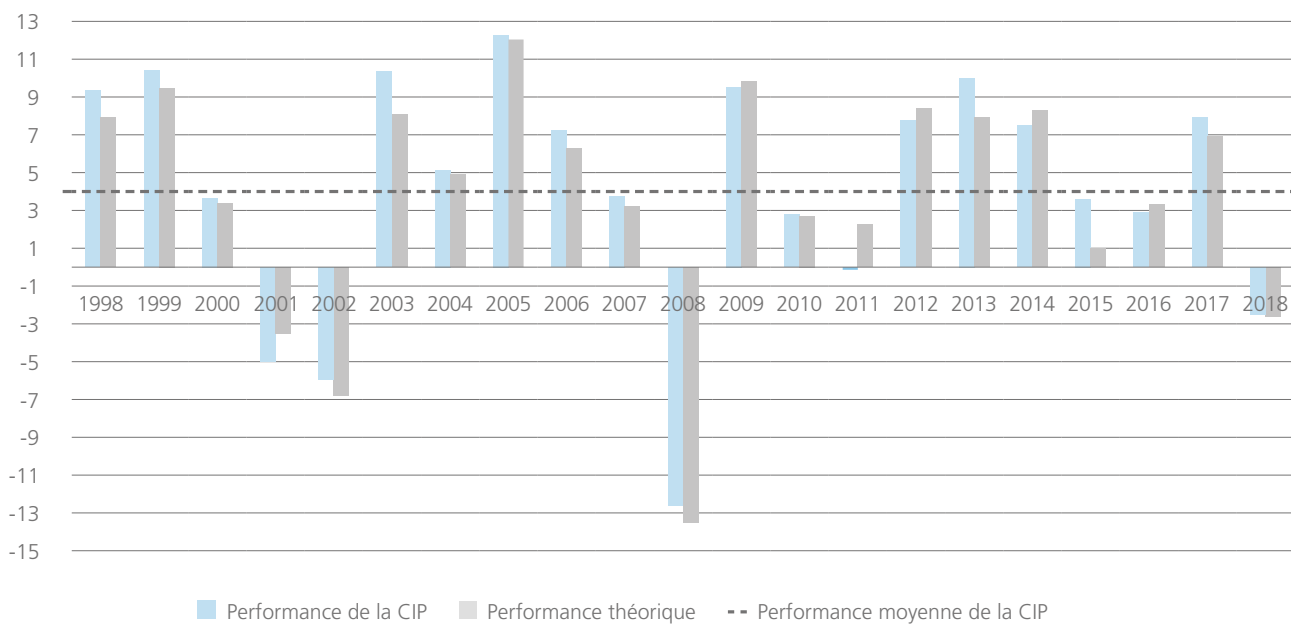
Evolution de la performance globale de la CIP

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9,4	7,9
1999	10,4	9,5
2000	3,7	3,4
2001	-5,0	-3,5
2002	-6,0	-6,8
2003	10,4	8,1
2004	5,1	4,9
2005	12,3	12,0
2006	7,2	6,3
2007	3,8	3,2
2008	-12,6	-13,5
2009	9,5	9,8
2010	2,8	2,7
2011	-0,1	2,2
2012	7,8	8,4
2013	10,0	7,9
2014	7,5	8,3
2015	3,7	1,0
2016	2,9	3,3
2017	7,9	6,9
2018	-2,5	-2,6
Moyenne géométrique	4,0	3,6

* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Evolution de la performance globale de la CIP

en %



Performance des classes d'actifs

Après une année 2017 de forte performance, grâce notamment à la progression des marchés actions, l'année 2018 a vu un recul de la plupart des classes d'actifs cotées et un retour important de la volatilité. Cela s'est traduit par une performance globale négative de la Caisse. La performance est cependant supérieure à celle des indices du marché de la prévoyance (UBS: -3,45 %, Credit Suisse: -3,20 %).

Les principales devises ont eu des évolutions contrastées. L'euro s'est affaibli (-3,7 %) et il en va de même pour la livre sterling (-4,8 %). À l'inverse, le dollar et le yen se sont appréciés (+1,1 % et +3,7 % respectivement). Ces quatre devises font l'objet d'une couverture de change, avec un objectif de 80%. Ces couvertures ont certes protégé la baisse de l'euro et du sterling, mais celle-ci ayant été compensée par la hausse du dollar et du yen, il en résulte un coût de couverture global de 0,3 %. Suite à la correction des marchés sur le dernier trimestre, les couvertures actions ont eu un impact neutre sur l'ensemble de l'année. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10 % et au-delà). La prime d'assurance contre de tels éléments n'a donc pas coûté sur 2018. Ces deux familles de couvertures (overlays) s'inscrivent dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille.

Le graphique «Évolution des taux de change» ci-après illustre l'évolution des devises face au franc suisse sur l'année 2018.

Les classes illiquides contribuent positivement à la performance et ont permis de diversifier les risques et d'amortir la performance négative des classes d'actifs traditionnelles, en particulier sur le dernier trimestre. Tant le private equity que l'immobilier étranger et l'infrastructure ont bénéficié de hausses des valorisations tout au long de l'année. A cela il faut encore ajouter la performance de l'immobilier direct et des prêts hypothécaires, qui constituent des facteurs de stabilisation importants.

La Caisse propose des financements hypothécaires conformément aux règles du marché. Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers (qui comprend les prêts hypothécaires gérés en direct et les crédits de construction). Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes, ce qui a pour conséquence de réduire la part des financements hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide. En 2019, les démarches visant à consolider notre image de partenaire en matière de financement seront maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixes.

Classes d'actifs	Performance en %	
	CIP	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	-0,2	-0,8
Obligations libellées en CHF	0,7	0,1
Obligations gouvernementales	-0,3	0,0
Obligations d'entreprises	-3,8	-3,5
Obligations à haut rendement	-4,5	-4,4
Obligations marchés émergents	-5,8	-4,2
Actions de sociétés suisses	-8,7	-8,6
Actions marchés développés	-8,7	-7,6
Actions marchés émergents	-14,5	-13,6
Titres de gages immobiliers	1,9	1,8
Immobilier direct suisse	3,6	3,4
Immobilier indirect suisse	-4,4	-5,3
Placements alternatifs	-5,6	-10,9
Placements privés	11,7	9,7
Matières premières	-12,4	-10,3
Obligations convertibles	-6,8	-5,9
Immobilier indirect étranger	8,2	7,0
Infrastructures	5,2	3,5
Global	-2,5	-2,6

Les actions ont fortement corrigé et ce sur l'ensemble des principaux marchés mondiaux. Les performances des actions suisses et marchés développées sont négatives et très proches l'une de l'autre, tandis que celle des marchés émergents est plus fortement négative. Ces derniers auront souffert de la vigueur du dollar et du climat d'incertitude en matière de commerce mondial. Les matières premières ont également corrigé en raison de ces mêmes facteurs, ainsi que des incertitudes sur la croissance mondiale.

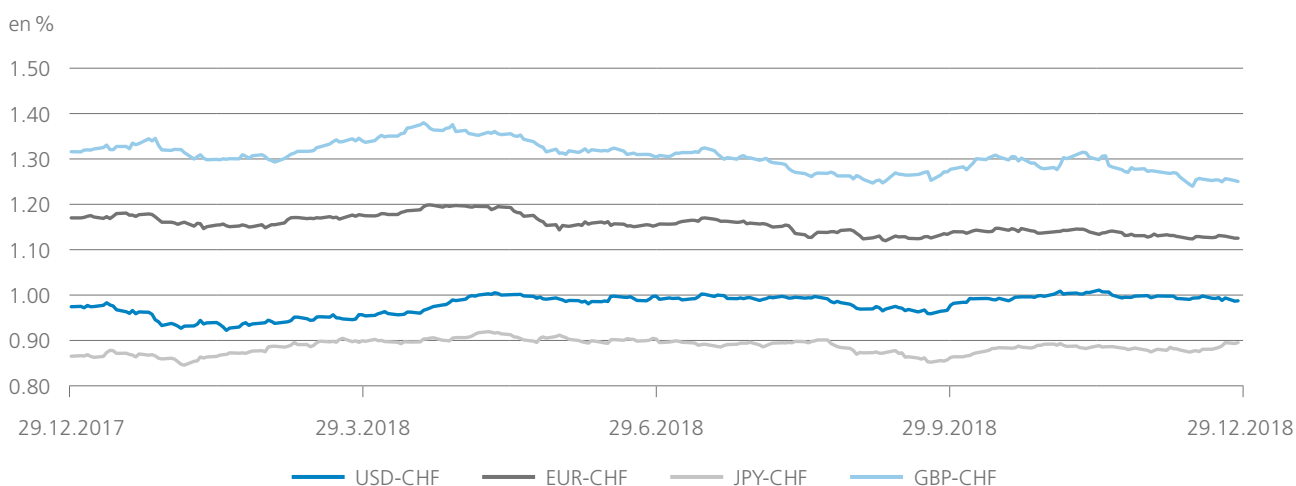
Dans le domaine obligataire, les performances sont négatives à différents degrés en fonction du niveau de risque des différents segments. Là aussi, c'est le segment des marchés émergents qui a reculé le plus fortement. Fait notable, l'immobilier indirect suisse (fonds) a corrigé durant l'année 2018. C'est un

phénomène auquel nous n'étions plus habitué, après les très fortes progressions de ces dernières années. Fort heureusement, la Caisse peut compter sur un parc immobilier en direct important, dont la performance est plus régulière.

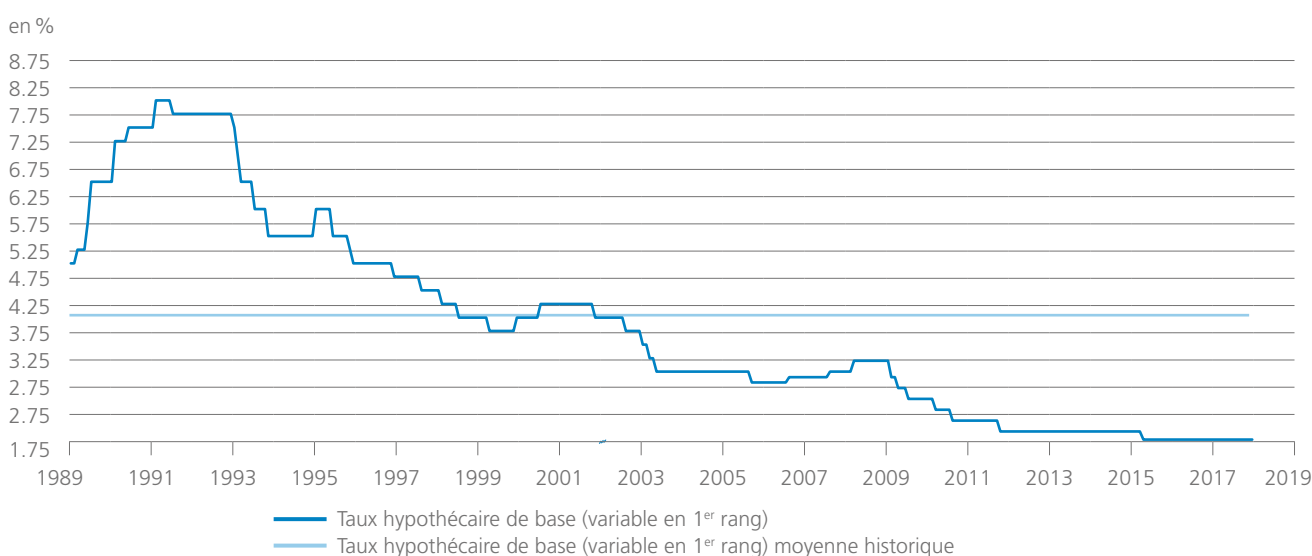
Dans ce contexte de plus forte volatilité, les performances relatives des différentes classes d'actifs sont contrastées. Un grand nombre montre une performance proche de celle de leur indice de référence. Quelques-unes ont souffert de la forte volatilité en fin d'année, tandis que d'autres ont montré une surperformance, à l'image des placements alternatifs. L'année 2018 a donc été plus difficile que l'année précédente, durant laquelle la plupart des classes d'actifs avaient montré une performance supérieure à celle de leur indice.

Immobilier direct suisse, voir chapitre suivant « Immobilier ».

Evolution des taux de change



Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier

L'immobilier joue un rôle clé dans la diversification des placements des institutions de prévoyance. Les loyers perçus par l'activité immobilière contribuent à honorer les engagements de la CIP envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés.

La détente du secteur de la location dans le canton de Vaud s'est confirmée en 2018. Cette tendance, plus ou moins marquée selon les régions, s'explique notamment par le grand nombre de logements mis sur le marché. Néanmoins, la demande pour des appartements à loyer raisonnable reste soutenue en terre vaudoise. Le taux de vacance de nos immeubles est par conséquent resté stable à bas niveau. De plus, les actions visant à maintenir la valeur du patrimoine se poursuivent, l'entretien et la rénovation étant gages d'attractivité. La conduite de ces projets se fait avec la volonté d'agir dans une démarche durable où les enjeux économiques, environnementaux et sociaux sont pris en compte. Ainsi, chaque programme de rénovation vise à répondre aux impératifs de rendement et de maîtrise des coûts, aux besoins de réduction des émissions de CO₂ et à l'accroissement du confort et de la sécurité des habitants. Cette même approche est appliquée aux nouvelles réalisations.

L'intérêt à investir dans la pierre ne faiblit pas et la concurrence sur le marché reste très forte. Le niveau des prix

d'acquisition reste élevé, quel que soit le type de bien. Les opportunités de développement correspondant aux critères d'investissement fixés se font de plus en plus rares. En outre, les impacts de l'entrée en vigueur de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et la mise en application de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) sur le marché immobilier vaudois se font ressentir.

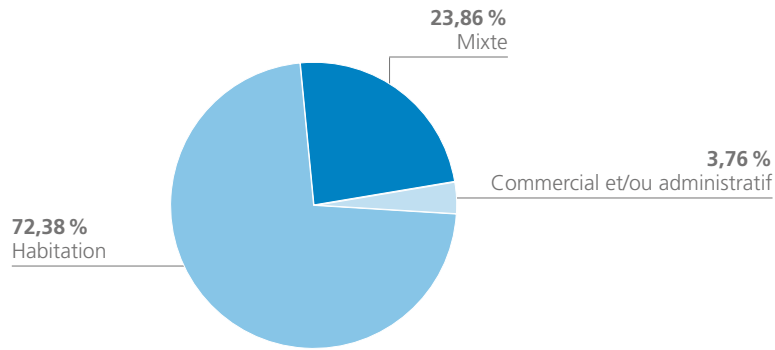
Durant l'année écoulée, plusieurs opportunités (acquisition d'immeuble existant et la réalisation de nouveaux projets) ont pu être concrétisées, permettant ainsi le développement du parc immobilier. Les efforts de recherche d'objets répondant aux objectifs stratégiques (loyers raisonnables et rendements adaptés) se poursuivent avec assiduité.

Parmi les projets actuellement en cours, la construction d'un immeuble à Vevey, totalisant 23 logements et 243 m² de surfaces d'activité dont la livraison est prévue à l'automne 2019. La réalisation du projet «Weidmatt» à Lausen (12 logements) a débuté durant l'été 2018 et l'entrée des premiers locataires est planifiée pour l'été 2020. Enfin, la construction de l'immeuble «La Caroline» à Arzier-Le Muids a débuté en novembre 2018. Ce dernier comprendra 8 logements et une crèche (237 m²) et devrait être finalisé en avril 2020.

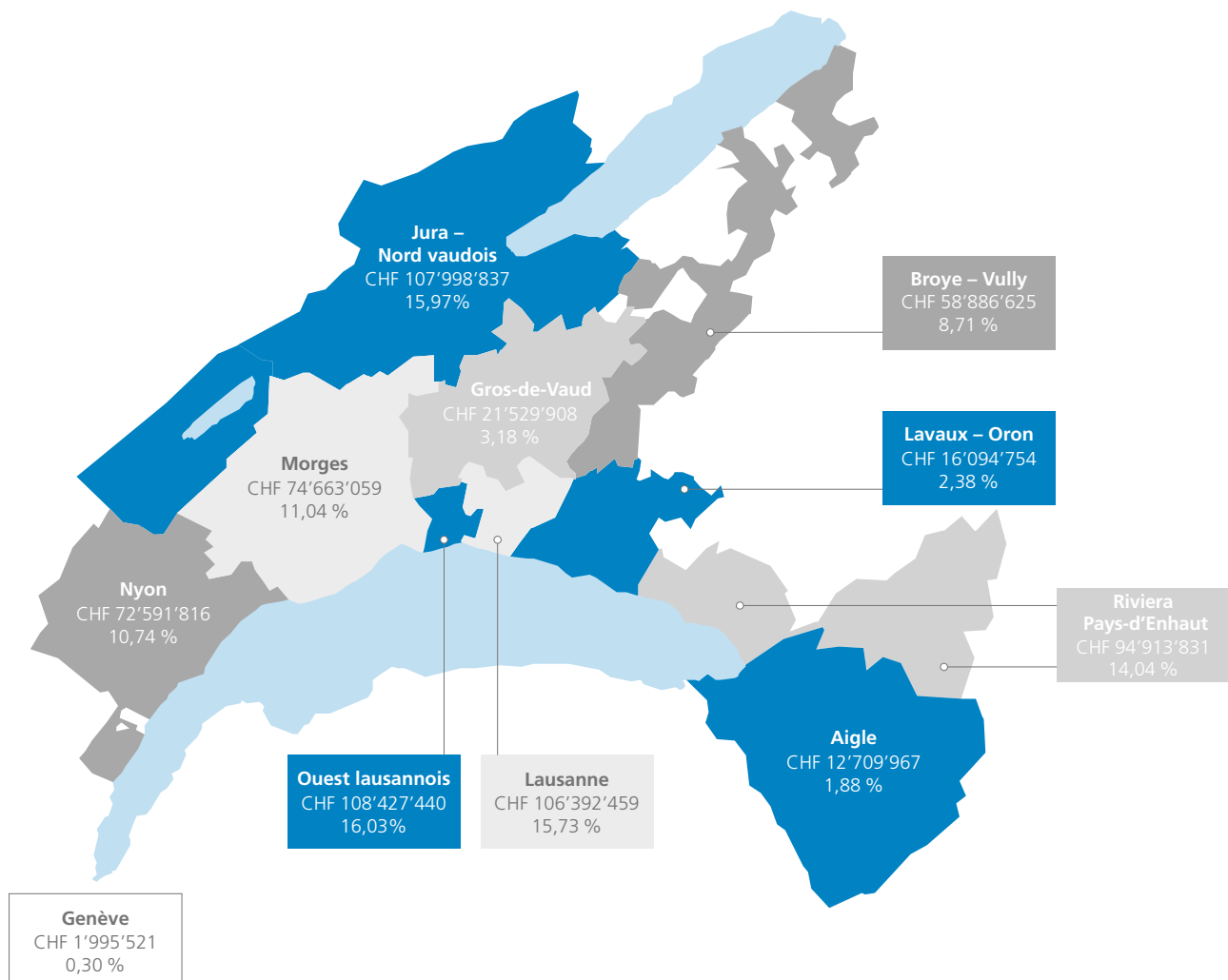
Patrimoine immobilier de la CIP au 31 décembre 2018

Quelques chiffres	Adresses postales	167
	Logements	2'022
	Stationnements	2'695
	Surfaces commerciales (m ²)	24'355
	Etat locatif total (CHF)	40'879'278
Constructions en cours	Nord 4, Vevey	23 logements / 23 stationnements / surfaces d'activité (243 m ²)
	Caroline, Arzier-Le Muids	8 logements / 1 crèche de 237 m ² / 11 stationnements
	Weidmatt, Lausen	12 logements / 12 stationnements
Acquisitions	Champs-Colomb 3-5, Method	15 logements / 30 stationnements
Principaux chantiers de rénovation terminés	Uttins 10, Yverdon-les-Bains	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
	Général-Guisan 22-24, Rolle	Remplacement des fenêtres
	Saux 2 A-B-C, Tolochenaz	Remplacement des 3 ascenseurs
	Baugy 10-12-14, Clarens	Remplacement des 3 ascenseurs
	Nord 2 - Reller 2-4, Vevey	Passage au chauffage à distance et suppression de 72 gazinières

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2018



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2018: CHF 676'204'217



Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et rentiers figurent au passif du bilan.

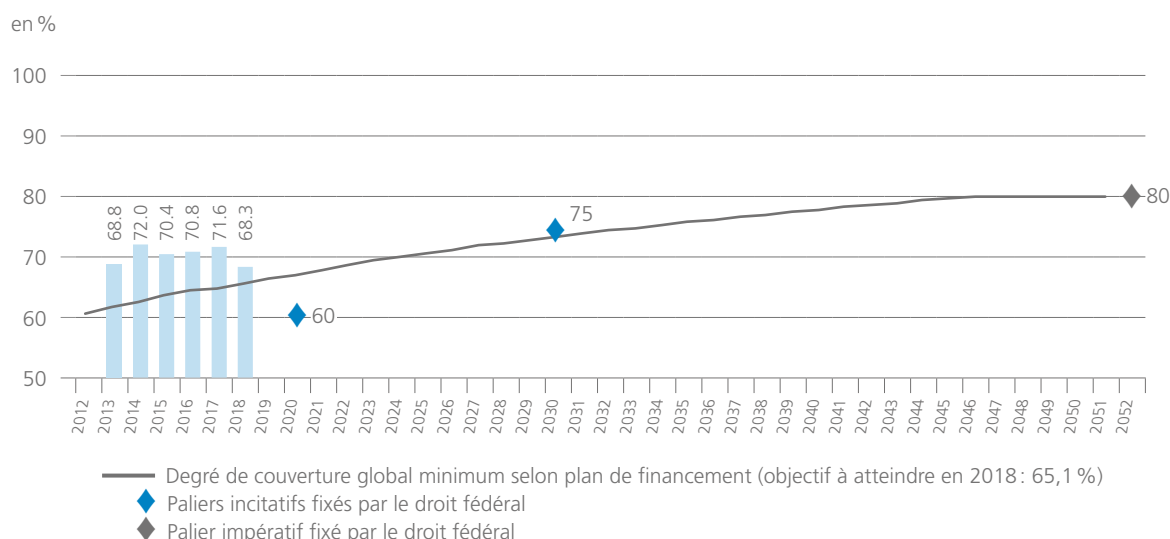
La CIP pratique un système financier dit «de capitalisation partielle» au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien

des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80% en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2018.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre 2018

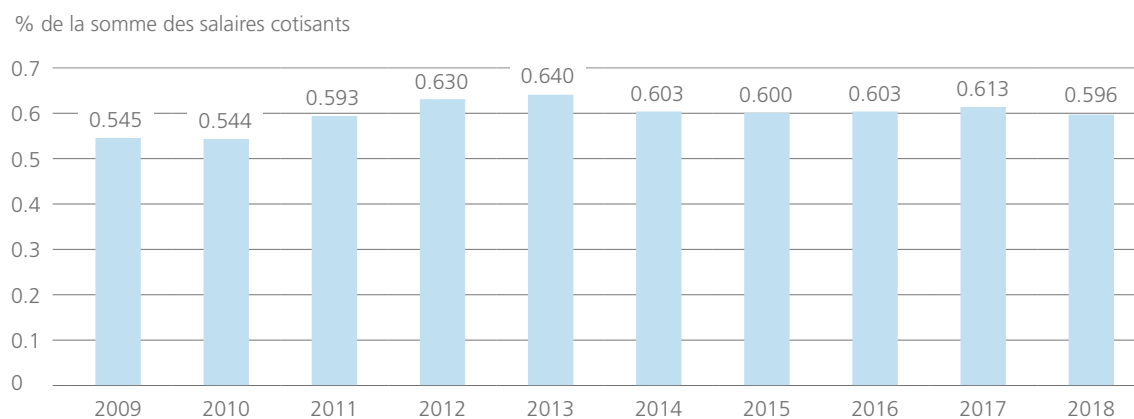


Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP est basée sur un forfait administratif par assuré et rentier. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs (expert LPP, fiduciaire, frais du Conseil d'administration, etc.) et les frais de gestion des dossiers (gérante).

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Evolution des frais d'administration



Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Placements	6.5	3 232 200 019	3 276 132 964
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes		117 158 791	117 742 852
Obligations libellées en CHF		197 817 084	212 254 326
Obligations libellées en monnaies étrangères		385 713 114	305 463 756
Actions de sociétés suisses		373 163 758	434 781 559
Actions de sociétés étrangères		534 074 206	610 244 208
Titres de gages immobiliers		231 372 806	228 239 944
Immobilier suisse direct et indirect		718 508 897	704 715 699
Placements alternatifs (Hedge Funds)		236 010 641	249 974 402
Placements privés		153 143 548	130 533 137
Obligations convertibles		106 141 369	113 847 417
Autres placements		177 104 303	171 945 676
Couverture de change		1 991 502	-3 610 012
Compte de régularisation actif	7.1.1	7 587 941	256 497
		3 239 787 960	3 276 389 460
Passif	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Dettes		42 832 835	26 463 423
Prestations de libre passage et rentes		40 481 489	22 222 654
Autres dettes	7.1.2	2 351 346	4 240 769
Compte de régularisation passif	7.1.3	3 258 343	3 324 486
Réserve de cotisations d'employeur	6.11	3 750 000	2 000 000
Provisions non techniques	7.1.4	8 975 000	8 996 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3 033 378 943	2 900 445 703
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		2 356 594 505	2 023 851 385
Capital de prévoyance rentiers (100 %)		2 285 654 008	2 206 144 152
Provisions techniques (100 %)	5.5	17 319 756	287 832 660
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		4 659 568 269	4 517 828 197
Part de financement en répartition	5.9.3	-1 626 189 326	-1 617 382 494
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	147 592 839	335 159 849
Situation au 1er janvier		335 159 849	285 591 051
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-187 567 010	49 568 798
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1er janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		3 239 787 960	3 276 389 460
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.9.4	68.27 %	71.62 %

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 4 avril 2019

Au nom du Conseil d'administration

Jean-François Niklaus
Président

Gilbert Gubler
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures
le 4 avril 2019

Pour la Caisse intercommunale de pensions
Retraites Populaires

Philippe Doffey
Directeur général

Jean-Marc Sterchi
Sous-directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2018	2017
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		229 840 386	215 529 372
Cotisations des salariés		66 318 736	64 279 167
Cotisations de l'employeur		66 318 736	64 279 167
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.11	-83 777	0
Cotisations supplémentaires des salariés		286 159	406 588
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	82 735 278	80 076 537
Primes uniques et rachats	7.2.2	11 964 592	4 007 500
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.11	1 833 777	2 000 000
Subsides du fonds de garantie		466 886	480 412
+ Prestations d'entrée		78 297 814	83 644 995
Apports de libre passage		75 734 290	81 422 027
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		2 563 524	2 222 969
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		308 138 201	299 174 367
- Prestations réglementaires		-175 547 053	-166 821 648
Rentes de vieillesse		-109 701 350	-106 078 739
Rentes de survivants		-17 946 947	-17 170 993
Rentes d'invalidité		-24 541 979	-23 155 206
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-7 517 211	-7 005 664
Prestations en capital à la retraite		-15 260 610	-12 720 626
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-578 957	-690 421
- Prestations de sortie	7.2.4	-97 066 366	-84 411 233
Prestations de libre passage en cas de sortie		-84 137 444	-74 519 980
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-1 073 869	0
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-11 855 053	-9 891 253
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-272 613 419	-251 232 881
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-134 683 240	-231 435 013
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-332 743 120	-57 527 883
Constitution capital de prévoyance rentiers		-79 509 856	-310 076 863
Variation des provisions techniques		270 512 904	23 230 752
Variation de la part de financement en répartition		8 806 832	114 938 981
Variation de réserve de cotisations d'employeur	6.11	-1 750 000	-2 000 000
+ Produits de prestations d'assurance		2 840 353	3 442 118
Prestations d'assurance		2 840 353	3 442 118
- Charges d'assurance		-4 109 544	-3 825 186
Primes d'assurance	7.2.5	-3 384 353	-3 137 307
Cotisations au fonds de garantie		-725 191	-687 879
= Résultat net de l'activité d'assurance		-100 427 650	-183 876 595

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2018	2017
= Résultat net de l'activité d'assurance		-100 427 650	-183 876 595
+ Résultat net des placements	6.9	-82 475 267	238 099 867
Produits		69 601 970	68 200 447
Charges		-284 351	-140 998
Gains et pertes		7 632 722	3 957 111
Plus- ou moins-values non réalisées		-117 174 622	206 652 064
Variations des correctifs d'actifs		-524 635	-221 434
Frais d'entretien et autres charges		-12 252 858	-10 871 543
Frais d'administration et de gestion facturés		-4 106 013	-4 414 170
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-25 367 481	-25 061 612
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	7.1.4	21 000	34 000
+ Autres produits		88 606	72 946
Produits de prestations fournies		88 606	72 946
- Frais d'administration	7.2.6	-4 773 699	-4 761 420
Administration générale		-4 671 647	-4 627 311
Organe de révision et expert en matière de prévoyance		-81 255	-104 004
Autorités de surveillance		-20 798	-30 105
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-187 567 010	49 568 798
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	187 567 010	-49 568 798
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.10	0	0

Annexes aux comptes

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 2 juillet 2013.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'autorité de surveillance compétente sous le n° 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts du 13 juin 2013, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014 modifié le 14 septembre 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2019

Décret du 2 juillet 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Règlement de prévoyance entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Règlement d'organisation du Conseil d'administration entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Directive d'application du mécanisme de réduction du taux de cotisation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, approuvé le 6 décembre 2018, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan au 31 décembre 2018

Règlement pour la liquidation partielle du 8 juin 2016, approuvé le 24 juin 2016 par l'autorité de surveillance

En 2018, le Conseil d'administration a remanié certains des actes et règlements ci-dessus dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau plan de prévoyance.

1.4 Organe suprême, gestion et droits à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 24 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les délégués des employeurs et par les délégués des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire de l'Assemblée et les scrutateurs.

L'Assemblée des délégués :

- adopte ou modifie les Statuts ;
- élit les représentants des employeurs et des assurés au Conseil d'administration ainsi que les suppléants ;
- prend connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration ;
- peut être consultée sur toute modification du règlement de prévoyance.

Elle peut en outre délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que sur les propositions individuelles.

Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après : le Conseil) est composé de six membres, à savoir trois représentants des employeurs et trois représentants des assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairément.

Le Conseil désigne son président, son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Conseil assure la direction générale de la Caisse.

Composition du Conseil au 1^{er} janvier 2019 :

Président	Jean-François Niklaus**, chef du service des finances, Epalinges
Vice-président	Gilbert Gubler*, société coopérative de la Forestière, Moudon
Membres	Olivier Barraud*, vice-syndic, municipal, Moudon
	Frédéric Borloz*, syndic et conseiller national, Aigle
	Laurence Favre**, service des finances, Renens
	Stéphane Roulet**, chef du service des finances, St-Légier-La Chiésaz
Secrétaire (hors Conseil)	Claude Recordon, Orbe
Secrétaire suppléante (hors Conseil)	Pauline Ding-Aubert, Retraites Populaires, Lausanne
Membres suppléants	Patrick Csikos**, secrétaire municipal, Cugy
	Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne
	José Rohrer*, directeur général AVASAD, Lausanne
	Myriam Romano-Malagrifa*, municipale et députée, Renens
	Yves Roulet**, chef du service domaines et bâtiments, La Tour-de-Peilz
	Jean-Luc Stäubli**, boursier communal, Chavornay

* représentant(e) des employeurs

** représentant(e) des assurés

Adresse de la CIP :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cipvd.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cipvd.ch

Gérante (art. 23 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

La gérante a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

La gérante assiste aux séances du Conseil avec voix consultative, ainsi qu'aux Assemblées des délégués.

Droits à la signature

Le Conseil représente la Caisse vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil. La gérante représente la Caisse dans les limites de ses compétences.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé

M. Stéphane Riesen, Pittet Associés SA, Lausanne, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Pully, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2, et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne, ci-après As-So.

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2018, 304 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (305 en 2017).

2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2018/2017	12 990	149	470	13 609	12 580	167	481	13 228
Augmentation								
Nouveaux	1 726	129	372	2 227	1 679	122	391	2 192
Transferts du plan risques	165			165	96			96
Transferts du plan ordinaire								
Réactivés	343		9	352	363	1	7	371
	2 234	129	381	2 744	2 138	123	398	2 659
Diminution								
Démissions	-1 157	-38	-368	-1 563	-994	-45	-397	-1 436
Transferts au plan ordinaire		-165		-165		-96		-96
Transferts au plan risques								
Décès (capital)	-9			-9	-8			-8
Décès avec prestations	-11			-11	-8			-8
Invalides	-431		-7	-438	-415		-5	-420
Retraités	-313		-13	-326	-303		-7	-310
	-1 921	-203	-388	-2 512	-1 728	-141	-409	-2 278
Effectif au 1er janvier 2019/2018	13 303	75	463	13 841	12 990	149	470	13 609

2.2 Mouvements des rentiers

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2018/2017								
Invalides définitifs	1 023	1	31	1 055	974	1	34	1 009
Invalides temporaires	117			117	118			118
Retraités	3 782		33	3 815	3 603		31	3 634
Conjoints survivants	949		2	951	928		2	930
Enfants	457		5	462	427		4	431
	6 328	1	71	6 400	6 050	1	71	6 122

Augmentation

Nouveaux invalides définitifs	140		7	147	118		5	123
Nouveaux retraités	288		6	294	284		2	286
Nouveaux conjoints survivants	69		1	70	66			66
Nouveaux conjoints divorcés	2			2				
	499	0	14	513	468	0	7	475

Diminution

Sorties par décès								
Invalides définitifs décédés	-26		-1	-27	-19			-19
Retraités décédés	-83		-1	-84	-94			-94
Conjoints survivants décédés	-54			-54	-41			-41
	-163	0	-2	-165	-154	0	0	-154
Sorties par suppressions de pensions								
Invalides définitifs (révisions)	-57	-1	-9	-67	-50		-7	-57
Retraités (annulations)	-7			-7	-11			-11
Conjoints survivants (Règl. art. 60)	-4			-4	-4			-4
	-68	-1	-9	-78	-65	0	-7	-72
Sorties par mise à la retraite								
Invalides définitifs retraités			-2	-2			-1	-1
	0	0	-2	-2	0	0	-1	-1
Pensions temporaires								
Invalides temporaires	18			18	-1			-1
Enfants			-1	-1	30		1	31
	18	0	-1	17	29	0	1	30

Effectif au 1er janvier 2019/2018	6 614		71	6 685	6 328	1	71	6 400
--	--------------	--	-----------	--------------	--------------	----------	-----------	--------------

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Invalides définitifs	1 080		26	1 106	1 023	1	31	1 055
Invalides temporaires	135			135	117			117
Retraités	3 980		38	4 018	3 782		33	3 815
Conjoints survivants	960		3	963	949		2	951
Conjoints divorcés	2			2				
Enfants	457		4	461	457		5	462
Effectif au 1er janvier 2019/2018	6 614		71	6 685	6 328	1	71	6 400

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques ;
- b) le plan ordinaire ;
- c) le plan minimum LPP.

Le plan risques et le plan ordinaire sont régis par le principe de la primauté des prestations.

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès le début de l'affiliation du salarié et jusqu'à son entrée dans le plan ordinaire.

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. La Caisse conclut un contrat d'assurance pour la couverture des prestations assurées dans le cadre du plan minimum LPP. Il applique le système de la primauté des cotisations.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur la pérennité des effectifs assurés, avec l'approbation de l'autorité de surveillance (art. 38 des Statuts).

La Caisse adopte un plan de financement qui permet d'assurer à long terme son équilibre financier et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- a) de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions ;
- b) de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (art. 39 des Statuts).

Cotisations du plan risques (art. 18 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du salaire cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 19 des Statuts)

Jusqu'au 31.12.2018 :

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du salaire cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

Cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %
Cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
Cotisation spéciale	employeur	<u>8 %</u>		<u>6 %</u>
		24 %		24 %

L'employeur prend à sa charge une cotisation supplémentaire destinée à la recapitalisation de la Caisse correspondant à 3 % des salaires cotisants du plan ordinaire. Cette cotisation est due à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2018 (date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts).

A partir du 1^{er} janvier 2019 :

La cotisation moyenne générale est fixée à 29 % du salaire cotisant. L'augmentation de 2 % de la cotisation du plan ordinaire à la charge des assurés entre en vigueur de manière progressive, selon les étapes suivantes :

- + 1 % dès le 1^{er} janvier 2019 ;
- + 0,5 % supplémentaire dès le 1^{er} janvier 2020 ;
- + 0,5 % supplémentaire dès le 1^{er} janvier 2022.

A partir du 1^{er} janvier 2022, la répartition de la cotisation entre l'assuré et l'employeur sera la suivante, au choix de l'employeur :

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Assuré	10 %	11 %	9 %
Employeur	<u>19 %</u>	<u>18 %</u>	<u>20 %</u>
Total	29 %	29 %	29 %

Cotisations du plan minimum (art. 20 des Statuts)

La cotisation du plan minimum est répartie à raison de 50 % à charge de l'assuré et 50 % à charge de l'employeur.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte individuel de préfinancement (art. 23 du Règlement)

En prévision d'une retraite anticipée, les assurés ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte individuel de préfinancement. En 2018 et 2017, les montants versés sur le compte individuel de préfinancement ont porté intérêt au taux technique des actifs.

Fonds de solidarité (art. 117 ss du Règlement)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses ;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique mais au maximum le montant des prestations servies (art. 118 du Règlement).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 29 du Règlement)

Les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur sont indépendantes des prestations réglementaires.

L'employeur peut demander à la Caisse de verser ces allocations de renchérissement en même temps que les pensions réglementaires. Le Conseil d'administration a en outre autorisé le versement, par la Caisse, d'autres prestations dues par des employeurs. Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de ces dispositions. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 739'447 (2017 : CHF 785'180). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

Indexation des rentes

En 2018, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

Mécanisme de réduction du taux de cotisation

Dans le cadre de la mise en place du nouveau plan de prestation au 1^{er} janvier 2019, et afin de faire profiter l'ensemble des assurés en cas de résultats financiers favorables, la Caisse a mis en place un mécanisme de réduction du taux de cotisation des salariés. Au vu du résultat de l'exercice, le mécanisme mis en place n'a pas permis une réduction du taux de cotisation pour l'exercice 2019.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen termes

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles

(sans frais accessoires)

- de plus de 10 ans	6,10 %
- de 10 ans et moins	5,45 %
- pour lesquels un loyer net est encaissé	4,95 %

Immeubles

(avec frais accessoires)

- de plus de 10 ans	5,80 %
- de 10 ans et moins	5,25 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Infrastructures

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan sont en principe évaluées à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur actuelle est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur actuelle, l'évaluation et l'inscription au bilan est effectuée à la valeur d'acquisition. Les correctifs de valeur nécessaires sont comptabilisés.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Autres positions

Les autres positions figurent à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

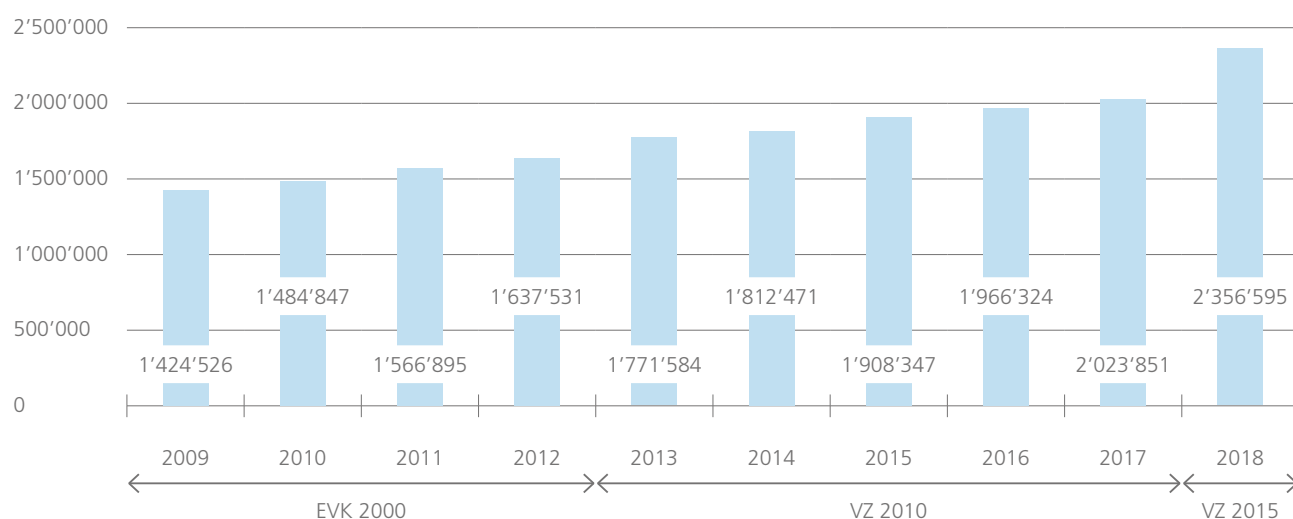
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

Plan ordinaire et plan risques

Assurés actifs

en milliers de CHF au 31 décembre



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 et VZ 2015 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Pour le calcul des capitaux de prévoyance des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier.

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 4'550'701 au 31 décembre 2018 (2017 : CHF 4'391'140). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	31.12.2018	31.12.2017
Assurés actifs	803 733 235	783 197 940
Invalides	24 360 225	23 002 247

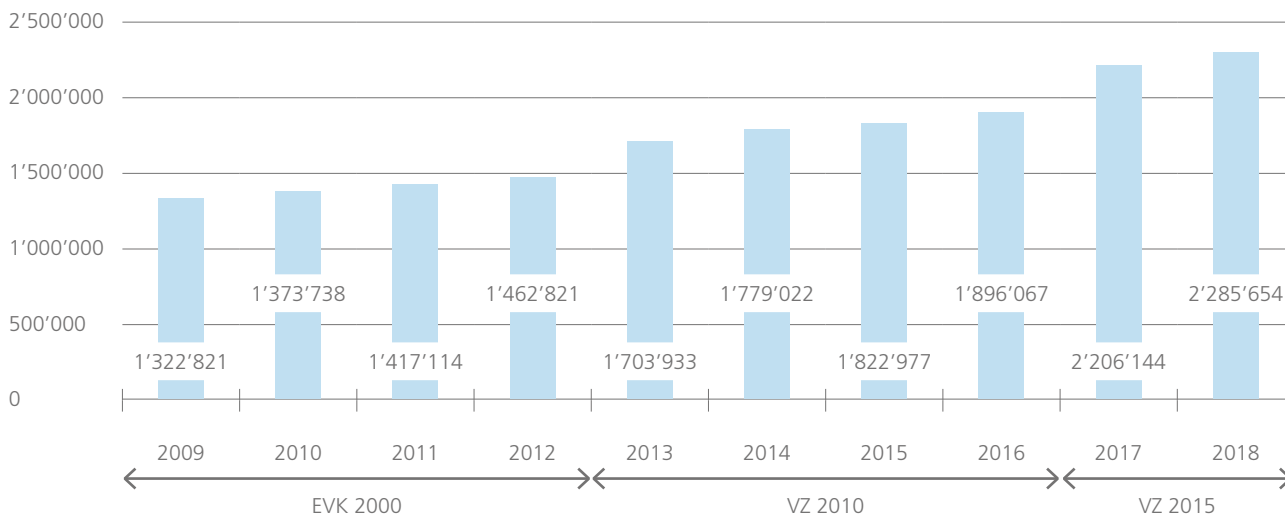
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 3'081'474 (2017 : CHF 2'688'679) pour les assurés actifs et CHF 436'654 (2017 : CHF 525'580) pour les invalides en 2018.

5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers

Plan ordinaire

Rentiers

en milliers de CHF au 31 décembre



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 et VZ 2015 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des rentiers affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 3'244'394 au 31 décembre 2018 (2017 : CHF 2'811'823). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2018	31.12.2017
Total des provisions techniques (100 %)	17 319 756	287 832 660
Provision pour changement des tables actuarielles	17 319 756	14 632 492
Provision pour abaissement futur du taux technique	0	173 200 168
Provision pour réduction du taux de cotisation	0	0
Provision pour indexations futures (rentiers)	0	0
Provision pour mesures compensatoires	0	100 000 000

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2018	31.12.2017
Provision pour changement des tables actuarielles	17 319 756	14 632 492
Solde au 1er janvier	14 632 492	71 980 726
Prélèvement de l'année	-14 632 492	-57 348 234
Attribution de l'année	17 319 756	0
Total provision relative aux assurés actifs	5 891 486	14 632 492
Total provision relative aux rentiers	11 428 270	0
Capital de prévoyance assurés actifs	2 356 594 505	2 023 851 385
Capital de prévoyance rentiers	2 285 654 008	2 206 144 152
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	0.25 %	Coûts calculés
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des rentiers	0.50 %	0.00 %

Au 31.12.2017, le montant cible de la provision pour les assurés actifs a été revu afin de prévoir le coût calculé du passage des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018. Au 31.12.2018, la provision disponible a été entièrement utilisée dans le cadre de l'adaptation des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018.

En ce qui concerne les rentiers, la provision a été entièrement utilisée dans le cadre de l'adaptation des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018 effectuée au 31.12.2017.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,25 % par année sur le capital de prévoyance des assurés actifs et à 0,50 % par année sur le capital de prévoyance des pensionnés. Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2015 projetées au 01.01.2018) soit une part pour l'exercice sous revue.

5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2018	31.12.2017
Provision pour abaissement futur du taux technique	0	173 200 168
Solde au 1er janvier	173 200 168	239 082 686
Prélèvement de l'année	-173 200 168	-65 882 518
Attribution de l'année	0	0

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a fixé en 2017 un taux d'intérêt technique cible de 2,25 % pour les assurés actifs. En 2018, le taux d'intérêt technique est passé de 2,75 % à 2,25 % pour les assurés actifs et la provision a été entièrement dissoute.

En ce qui concerne les rentiers, la provision a été entièrement dissoute dans la réduction du taux technique de 3,25 % à 2,25 % effectuée au 31.12.2017.

5.5.3 Provision pour réduction du taux de cotisation

La provision pour réduction du taux de cotisation est destinée à financer le coût de la cotisation à charge de la caisse conformément au mécanisme de réduction du taux de cotisation. Son attribution correspond au coût prévisible pour l'exercice suivant.

	31.12.2018	31.12.2017
Provision pour réduction du taux de cotisation	0	N/A
Solde au 1er janvier	0	N/A
Prélèvement de l'année	0	N/A
Attribution de l'année	0	N/A

Au vu du résultat de l'exercice et de la directive d'application du mécanisme de réduction du taux de cotisation, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2018.

5.5.4 Provision pour indexations futures (rentiers)

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeur. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2018	31.12.2017
Provision pour indexations futures (rentiers)	0	0
Solde au 1er janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

Au vu du résultat de l'exercice, du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeur et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2018. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.5.5 Provision pour mesures compensatoires

La provision pour mesures compensatoires est destinée à financer le coût à la charge de la Caisse lié aux mesures compensatoires qui sont prévues dans le cadre du changement de plan décidé, mais dont l'entrée en vigueur interviendra ultérieurement.

	31.12.2018	31.12.2017
Provision pour mesures compensatoires	0	100 000 000
Solde au 1er janvier	100 000 000	0
Prélèvement de l'année	100 000 000	0
Attribution de l'année	0	100 000 000

L'introduction du nouveau plan de prévoyance ayant été fixée au 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'administration a décidé de constituer une provision technique spécifique permettant de couvrir les coûts estimés des droits compensatoires prévus dans les dispositions transitoires relatives au changement de plan pour les assurés âgés de 52 ans révolus au 1^{er} janvier 2019. Au 31.12.2018, dans le cadre du changement de plan, les montants octroyés aux assurés ont été prélevés en fonction des modalités prévues par le règlement de prévoyance pour un montant global de CHF 99.2 mios. Le solde de la provision a été dissous au 31.12.2018.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé sur la base de la situation financière au 31 décembre 2014.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 8 octobre 2015 sont les suivantes :

« Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- *Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.*
- *Avec un degré de couverture légal de 72,0 %, un degré de couverture global de 62,0 % et un degré de couverture des actifs de 44,2 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement de juin 2013.*
- *L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation nécessaire, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.*
- *Les provisions techniques constituées à fin 2014 sont conformes aux exigences réglementaires.*
- *Les bases techniques appliquées par la Caisse sont inadéquates. En effet, le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse ne sera plus conforme à la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions à partir du boucllement 2015. »*

Depuis cette expertise actuarielle, un nouveau plan de prévoyance incluant le changement des bases techniques a été élaboré par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée des délégués le 14 septembre 2017; son entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} janvier 2019.

Une nouvelle expertise actuarielle est prévue sur la base de la situation au 1^{er} janvier 2019.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des bases suivantes :

En 2017 :

- Pour les assurés actifs : les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux d'intérêt technique de 3,25 % (art. 121 du règlement de prévoyance).
- Pour les rentiers : les tables VZ 2015 projetées en 2018 au taux d'intérêt technique de 2,25 %.

En 2018 :

- Les tables VZ 2015 projetées en 2018 au taux d'intérêt technique de 2,25 % pour les assurés actifs et les rentiers.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

En 2018, pour les assurés actifs, les nouvelles bases techniques VZ 2015 projetées en 2018 au taux technique de 2,25 %, remplacent les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 %.

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 24 octobre 2013, l'autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CIP. Le 9 novembre 2017, l'As-So a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse selon le principe de la capitalisation partielle.

5.9.1 Degré de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60,0 % pour le taux global et 21,5% pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie.

5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

En 2017, le plan de financement a été revu avec effet au 1^{er} janvier 2019 et le chemin de recapitalisation a été adapté.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement déposé par l'expert prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2011	60.0 %	2022	68.3 %	2033	74.6 %	2044	79.4 %
2012	60.0 %	2023	69.0 %	2034	75.1 %	2045	79.8 %
2013	61.0 %	2024	69.8 %	2035	75.6 %	2046	80.0 %
2014	62.0 %	2025	70.4 %	2036	76.0 %	2047	80.0 %
2015	63.0 %	2026	71.0 %	2037	76.5 %	2048	80.0 %
2016	64.0 %	2027	71.6 %	2038	76.9 %	2049	80.0 %
2017	64.2 %	2028	72.1 %	2039	77.4 %	2050	80.0 %
2018	65.1 %	2029	72.6 %	2040	77.8 %	2051	80.0 %
2019	65.9 %	2030	73.2 %	2041	78.3 %		
2020	66.7 %	2031	73.7 %	2042	78.6 %		
2021	67.4 %	2032	74.2 %	2043	79.0 %		

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2022 sur la base des chiffres de l'exercice 2021.

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2018	31.12.2017
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (100 %)	4 659 568 269	4 517 828 197
Engagements assurés actifs	2 362 485 991	2 311 684 045
Capitaux de prévoyance	2 356 594 505	2 023 851 385
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	5 891 486	14 632 492
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	0	173 200 168
Provision pour mesures compensatoires	0	100 000 000
Engagements rentiers	2 297 082 278	2 206 144 152
Capitaux de prévoyance	2 285 654 008	2 206 144 152
Provision pour changement des tables actuarielles (rentiers)	11 428 270	0
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	65.10 %	64.20 %
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial	60.20 %	59.83 %
Part des engagements en capitalisation (le plus élevé des 2 taux)	65.10 %	64.20 %
Part des engagements en répartition	34.90 %	35.80 %
Montant de la part de financement en répartition	1 626 189 326	1 617 382 494

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	2 362 485 991	2 311 684 045
Capitaux de prévoyance et provisions techniques rentiers	2 297 082 278	2 206 144 152
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	4 659 568 269	4 517 828 197
Part de financement en répartition	-1 626 189 326	-1 617 382 494
Total des capitaux de prévoyance	3 033 378 943	2 900 445 703
Réserve de fluctuation de valeur	147 592 839	335 159 849
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	3 180 971 782	3 235 605 552
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	68.3 %	71.6 %
Part des engagements en capitalisation	65.1 %	64.2 %
Taux de couverture initial global	60.0 %	60.0 %
Taux de couverture des assurés actifs	37.4 %	44.5 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	21.5 %	21.5 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2018	31.12.2017
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Solde au 1er janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CIP sont garanties par les employeurs affiliés. La CIP bénéficie en outre de la garantie de l'ensemble des communes qui lui sont affiliées. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la garantie des employeurs affiliés à la CIP. Les modalités relatives à la garantie des employeurs et celles relatives à la garantie de l'ensemble des communes sont précisées dans les Statuts (art. 43 ss).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité des placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 décembre 2017.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	Placements au 31.12.2018		Allocation 2018			Placements au 31.12.2017	
	En millier de CHF	En %	Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures	En millier de CHF	En %
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	117 159	3.7	0.0	2.0	6.0	117 743	3.6
Obligations libellées en CHF	197 817	6.2	5.0	9.0	13.0	212 254	6.5
Obligations libellées en monnaies étrangères						305 464	9.3 ¹
- Obligations gouvernementales	165 129	5.2	3.0	6.0	9.0		
- Obligations d'entreprises	73 390	2.3	0.0	3.0	6.0		
- Obligations d'entreprises haut rendement	48 881	1.5	0.0	2.0	5.0		
- Obligations marchés émergents	98 312	3.1	0.0	2.0	5.0		
Actions de sociétés suisses*	373 164	11.7	6.0	10.0	14.0	434 782	13.3
Actions de sociétés étrangères*						610 244	18.6
- Actions pays développés	397 257	12.4	8.0	12.0	16.0		
- Actions pays émergents	107 283	3.4	0.0	3.0	6.0		
- Couverture actions étrangères							
Titres de gages immobiliers	231 373	7.2	5.0	8.0	11.0	228 240	7.0
Immobilier suisse direct et indirect							
- Immobilier suisse direct	688 033	21.5	16.0	21.0	26.0	671 966	20.5
- Immobilier suisse indirect	30 476	1.0	0.0	1.0	3.0	32 749	1.0
Placements alternatifs (Hedge Funds)	236 011	7.4	4.0	7.0	10.0	249 974	7.6
Placements privés	153 144	4.8	1.0	4.0	7.0	130 533	4.0
Obligations convertibles	106 141	3.3	1.0	4.0	7.0	113 847	3.5
Autres placements						171 946	5.2
- Matières premières	55 833	1.7	0.0	2.0	5.0		
- Immobilier étranger	92 933	2.9	0.5	2.5	4.5		
- Infrastructures	23 448	0.7	0.0	1.5	3.5		
Couverture de change	1 992	0.1				-3 610	-0.1
Total	3 197 775	100		100		3 276 133	100

* y compris opérations de couverture

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères (jusqu'en 2017), obligations étrangères gouvernementales, obligations étrangères d'entreprises, obligations étrangères d'entreprises haut rendement, obligations étrangères marchés émergents, actions suisses, actions étrangères (jusqu'en 2017), actions étrangères pays développés, actions étrangères pays émergents, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés, placements alternatifs diversifiés et infrastructures mobilières étrangères).

En 2018, le compartiment « obligations étrangères » a été remplacé par les quatre segments suivants : « obligations gouvernementales », « obligations d'entreprises », « obligations d'entreprises haut rendement » et « obligations marchés émergents ». Il en va de même du compartiment « actions étrangères » qui a été réparti en : « actions pays développés » et « actions pays émergents ».

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placement qui étend les possibilités de placement. Les extensions prévues sont mentionnées à l'annexe 1 du règlement de placement. Il ressort de l'étude ALM réalisée par la Caisse en décembre 2017 que les placements de la Caisse respectent l'article 50, alinéas 1 à 3 OPP2 et que le risque de l'allocation est conforme à la capacité de risque de la Caisse.

Les placements de la Caisse présentent la situation suivante au regard des limites de placements de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 55 OPP2) :

	31.12.2018		31.12.2017	
	Allocation effective	Limite OPP2	Allocation effective	Limite OPP2
Titres Hypothécaires	7.16 %	50.00 %	6.97 %	50.00 %
Actions	36.24 %	50.00 %	39.51 %	50.00 %
Immobilier	25.10 %	30.00 %	24.17 %	30.00 %
Alternatif	18.08 %	15.00 %	17.39 %	15.00 %
Monnaies étrangères	16.70 %	30.00 %	15.10 %	30.00 %

6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2018	31.12.2017
Obligations libellées en CHF	955 916	1 256 394
Obligations libellées en monnaies étrangères	14 222 870	11 398 990
Placements alternatifs (Hedge Funds)	236 010 641	249 974 402
Placements privés	153 143 548	130 533 137
Obligations convertibles	2 940 539	4 497 986
Autres placements	177 104 303	171 945 676
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	584 377 818	569 606 583
Total des placements	3 232 200 019	3 276 132 964
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	18.08 %	17.39 %

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base des pertes maximales constatées sur une année appliquées à la proposition d'allocation d'actifs et reportées aux engagements.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé par le Conseil d'administration. Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2018	31.12.2017
Total des engagements de prévoyance	4 659 568 269	4 517 828 197
Objectif	652 339 558	632 495 948
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	14.0 %	14.0 %

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2018	31.12.2017
Réserve de fluctuation de valeur	147 592 839	335 159 849
Situation au 1er janvier	335 159 849	285 591 051
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-187 567 010	49 568 798
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements de prévoyance)	3.2 %	7.4 %

Le résultat de l'exercice 2018 a entraîné un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur.

6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2018	31.12.2017
Placements	3 232 200 019	3 276 132 964
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	117 158 791	117 742 852
Comptes bancaires à vue	90 916 706	88 753 209
Compte bancaire à termes	15 000 000	14 945 167
Placements collectifs marché monétaire	46 636	47 077
Débiteurs employeurs et assurés*	9 909 273	11 170 420
Autres débiteurs	1 797 177	3 137 979
Correctif d'actif	-511 000	-311 000
Obligations libellées en CHF	197 817 084	212 254 326
Obligations non cotées	1 000 000	7 000 000
Placements collectifs	111 165 656	111 431 192
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	85 651 427	93 823 134
Prêts divers	1	1
Obligations libellées en monnaies étrangères	385 713 114	305 463 756
Placements collectifs	0	305 463 756
Placements collectifs obligations gouvernementales	165 129 413	0
Placements collectifs obligations d'entreprises	73 389 798	0
Placements collectifs obligations d'entreprises haut rendement	48 881 492	0
Placements collectifs obligations pays émergents	98 312 410	0
Actions de sociétés suisses	373 163 758	434 781 559
Placements collectifs	359 783 363	414 272 238
Couverture actions suisses	12 637 357	19 766 283
Actions non cotées	743 038	743 038
Actions de sociétés étrangères	534 074 206	610 244 208
Placements collectifs	0	580 927 194
Placements collectifs actions pays développés	397 257 343	0
Placements collectifs actions pays émergents	107 283 231	0
Couverture actions étrangères	29 533 632	29 317 014
Titres de gages immobiliers	231 372 806	228 239 944
Créances hypothécaires	229 808 689	226 916 928
Crédits de construction	1 740 117	1 816 215
Correctif d'actif	-176 000	-493 199
Immobilier suisse direct et indirect	718 508 897	704 715 699
Immobilier direct	677 728 114	670 412 218
Investissements en cours	11 816 304	1 450 510
Terrains et projets en développement	12 219	985 619
Placements collectifs	30 476 156	32 749 416
Correctif d'actif	-1 523 897	-882 063

* pas de cotisations ouvertes au 31 mars 2019

6.5 Présentation des placements par catégorie (suite)

Placements alternatifs (Hedge Funds)	236 010 641	249 974 402
Placements privés	153 143 548	130 533 137
Obligations convertibles	106 141 369	113 847 417
Autres placements	177 104 303	171 945 676
Immobilier indirect étranger (non coté)	92 932 506	87 006 291
Infrastructures mobilières directes suisses	4 891 484	4 963 256
Infrastructures étrangères indirectes	23 447 802	16 221 309
Matières premières	55 832 511	63 754 820
Couverture de change	1 991 502	-3 610 012

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions de sociétés suisses	12 637 357	25 974 585	19 766 807	18 411 984
Actions de sociétés étrangères	29 503 827	48 573 048	29 317 014	27 291 852
Opérations à terme sur devises	-612 029	911 958 985	-5 781 464	676 386 100
Options sur devises	65 079	11 202 132	15 869	7 312 961
Devises	-546 950	923 161 118	-5 765 595	683 699 061

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.8 Engagements de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	Engagements au 31.12.2018	Engagements au 31.12.2017
Obligations libellées en CHF	0	1 000 000
Prêts hypothécaires	13 056 714	12 568 584
Crédits de construction	2 086 454	7 253 785
Total	15 143 169	20 822 370

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	75 000	75 000
--	---------------	---------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2018	Au cours de	Engagements CHF 31.12.2018	Engagements en devises étrangères au 31.12.2017	Au cours de	Engagements CHF 31.12.2017
Placements privés			94 572 113			110 069 531
a) en CHF			94 532 078			110 017 223
b) en EUR	35 526	1.13	40 035	44 701	1.17	52 308
Immobilier étranger (en CHF)			46 106 367			43 190 947
Infrastructures étrangères (en CHF)			15 822 903			9 247 684

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.9 Explications du résultat net des placements

	2018	2017
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	-526 062	-207 187
Produits	124	74
Charges	-284 351	-140 998
Gains et pertes	-166	-568
Plus- ou moins-values non réalisées	-373	-328
Variations des correctifs d'actifs	-200 000	-6 000
Frais d'administration et de gestion facturés	-41 103	-59 119
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-192	-248
Obligations libellées en CHF	1 276 010	2 076 470
Produits	2 787 177	3 066 817
Plus- ou moins-values non réalisées	-1 180 795	-637 722
Frais d'administration et de gestion facturés	-96 954	-101 950
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-233 418	-250 674
Obligations libellées en monnaies étrangères	-8 953 346	15 971 309
Produits	3 769 883	4 091 618
Plus- ou moins-values non réalisées	-10 950 412	13 000 145
Frais d'administration et de gestion facturés	-468 885	-247 673
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1 303 933	-872 781
Actions de sociétés suisses	-36 111 134	73 214 981
Produits	8 372 937	7 284 164
Gains et pertes	320 347	4 778 508
Plus- ou moins-values non réalisées	-43 456 693	62 553 517
Frais d'administration et de gestion facturés	-322 729	-319 026
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1 024 996	-1 082 182
Actions de sociétés étrangères	-50 623 334	91 613 362
Produits	8 328 543	8 706 812
Gains et pertes	-867 739	-901 321
Plus- ou moins-values non réalisées	-55 493 487	86 828 565
Frais d'administration et de gestion facturés	-520 693	-419 962
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2 069 958	-2 600 732
Titres de gages immobiliers	4 423 114	4 523 022
Produits	4 383 823	4 526 409
Variations des correctifs d'actifs	317 199	264 400
Frais d'administration et de gestion facturés	-277 909	-267 787
Sous-total	-90 514 753	187 191 957

6.9 Explication du résultat net des placements (suite)

	2018	2017
Sous-total	-90 514 753	187 191 957
Immobilier suisse direct et indirect	23 264 254	19 445 915
Produits	41 110 135	40 399 273
Gains et pertes	-664 724	-213 795
Plus- ou moins-values non réalisées	-1 043 216	-5 018 314
Variations des correctifs d'actifs	-641 834	-479 834
Frais d'entretien et autres charges	-12 252 858	-10 871 543
Frais d'administration et de gestion facturés	-2 986 512	-4 056 559
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-256 738	-313 313
Placements alternatifs (Hedge Funds)	-14 348 148	10 104 274
Produits	-3 580	0
Gains et pertes	5 237	137 839
Plus- ou moins-values non réalisées	-5 685 608	19 686 198
Frais d'administration et de gestion facturés	-388 442	-385 007
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-8 275 756	-9 334 757
Placements privés	15 904 899	14 297 021
Produits	214 275	89 152
Gains et pertes	609 997	112 194
Plus- ou moins-values non réalisées	22 770 879	20 394 296
Frais d'administration et de gestion facturés	-252 293	-212 664
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-7 437 959	-6 085 957
Obligations convertibles	-7 769 202	6 161 301
Produits	0	152
Plus- ou moins-values non réalisées	-7 081 271	6 820 173
Frais d'administration et de gestion facturés	-63 154	-72 831
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-624 777	-586 193
Autres placements	188 625	10 074 110
Produits	638 653	91 517
Gains et pertes	8 229 770	-11 287
Plus- ou moins-values non réalisées	-4 590 251	13 837 712
Frais d'administration et de gestion facturés	-316 879	-288 604
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3 772 668	-3 555 229
Couverture de change	-10 830 481	-11 191 724
Plus- ou moins-values non réalisées	-10 463 395	-10 812 178
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi	-367 086	-379 546
Restitution de la gérante	1 629 540	2 017 013
Frais d'administration et de gestion restitués	1 629 540	2 017 013
Résultat net sur placements	-82 475 267	238 099 867

6.9 Explication du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2018			2017		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
		en CHF	en CHF		en %	en CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	92 073 847	-526 062	-0.6	68 976 827	-207 187	-0.3
Obligations libellées en CHF	206 841 960	1 276 010	0.6	213 577 168	2 076 470	1.0
Obligations libellées en monnaies étrangères	363 752 794	-8 953 346	-2.5	274 501 704	15 971 309	5.8
Actions de sociétés suisses*	411 128 761	-36 111 134	-8.8	394 325 357	73 214 981	18.6
Actions de sociétés étrangères*	599 443 602	-50 623 334	-8.4	525 217 983	91 613 362	17.4
Titres de gages immobiliers	228 798 779	4 423 114	1.9	225 551 694	4 523 022	2.0
Immobilier suisse direct et indirect	711 108 553	23 264 254	3.3	692 918 333	19 445 915	2.8
Placements alternatifs (Hedge Funds)	249 972 731	-14 348 148	-5.7	239 297 172	10 104 274	4.2
Placements privés	134 245 260	15 904 899	11.8	114 365 630	14 297 021	12.5
Obligations convertibles	113 847 417	-7 769 202	-6.8	105 342 177	6 161 301	5.8
Autres placements	177 850 221	188 625	0.1	153 228 320	10 074 110	6.6
Couverture de change	3 732 250	-10 830 481	NS	-614 469	-11 191 724	NS
Restitution de la gérante**	0	1 629 540	NS	0	2 017 013	NS
Performance des placements	3 292 796 173	-82 475 267	-2.5	3 006 687 896	238 099 867	7.9

* Y compris opérations de couverture

** La gérante verse à la caisse une restitution issue de son résultat de l'exercice précédent.

NS = non significatif

6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2018	31.12.2017
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	29 473 494	29 475 782
Frais d'administration et de gestion facturés	4 106 013	4 414 170
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	25 367 481	25 061 612
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.91 %	0.90 %
Total des frais de gestion de fortune	29 473 494	29 475 782
Total des placements transparents en matière de frais	3 232 200 019	3 276 132 964
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00 %	100.00 %
Total des placements	3 232 200 019	3 276 132 964
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CIP.

6.11 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

Les prêts et créances auprès des employeurs atteignent 2,3 % de la fortune de la caisse (2017 : 2,5 %). Ces prêts sont octroyés aux conditions du marché et s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'art. 54 OPP2.

L'évolution de la réserve de cotisations d'employeur est présentée ci-après :

	2018	2017
Réserve de cotisations d'employeur	3 750 000	2 000 000
Situation au 1er janvier	2 000 000	0
Apports de l'exercice	1 833 777	2 000 000
Prélèvements de l'exercice	-83 777	0

Cette réserve ne porte pas intérêt.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2018	31.12.2017
7.1.1 Compte de régularisation actif	7 587 941	256 497
Intérêts courus	184 404	246 660
Compensation due par des employeurs sortants	7 396 752	0
Autres comptes de régularisation	6 785	9 837

Passif	31.12.2018	31.12.2017
7.1.2 Autres dettes	2 351 346	4 240 769
Comptes en suspens (assurés actifs et rentiers)	545 905	402 217
Autres créanciers	1 805 440	3 838 552

7.1.3 Compte de régularisation passif	3 258 343	3 324 486
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	5 998	6 098
Loyers perçus d'avance	1 348 824	1 110 697
Autres comptes de régularisation	1 903 521	2 207 691

7.1.4 Provisions non techniques	8 975 000	8 996 000
Fonds de solidarité	8 975 000	8 975 000
Provisions pour risques	0	21 000

Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 117 du Règlement), la définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

	2018	2017
Solde au 1er janvier	8 975 000	8 975 000
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-36 073	-65 274
Attribution au taux technique (limitée aux dépenses nettes)	36 073	65 274
Solde au 31 décembre	8 975 000	8 975 000

Provision pour risques	2018	2017
Solde au 1er janvier	21 000	55 000
Variation de la provision	-21 000	-34 000
Solde au 31 décembre	0	21 000

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.5.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2018	2017
7.2.1 Cotisations supplémentaires de l'employeur	82 735 278	80 076 537
Cotisation spéciale de l'employeur (art. 19 Statuts) et autres	59 130 981	57 219 191
Cotisation de recapitalisation du plan ordinaire (art. 21 Statuts)	23 604 296	22 857 345
7.2.2 Primes uniques et rachats	11 964 592	4 007 500
Compensation en cas de sortie employeur	7 482 086	0
Autres	4 482 506	4 007 500
Charges		
7.2.3 Autres prestations réglementaires	7 517 211	7 005 664
Suppléments temporaires	7 462 450	6 940 390
Prestations du fonds de solidarité	36 073	65 274
Pensions de conjoint suite divorce	18 688	0
Prestations du fonds de solidarité	36 073	65 274
Prestations mensuelles	25 925	48 425
Allocations uniques	10 148	16 849
7.2.4 Prestations de sortie	97 066 366	84 411 233
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- 2018, 1'563 assurés (2017 : 1'436) ont démissionné sans avoir droit à une pension	84 137 444	74 519 980
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective (voir ci-après point 9.2)	1 073 869	0
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce :		
- 2018, 124 (2017 : 100) pour l'accession à la propriété	9 093 405	7 029 609
- 2018, 35 (2017 : 35) à la suite d'un divorce	2 761 649	2 861 644
7.2.5 Primes d'assurance	3 384 353	3 137 307
Primes d'épargne	687 120	695 745
Primes de risque	175 921	183 201
Primes pour frais de gestion	187 814	196 586
Apports uniques aux assurances	2 333 500	2 061 776
7.2.6 Frais d'administration	4 773 699	4 761 420
Coûts de l'administration générale	4 671 647	4 627 311 ¹⁾
Conseil d'administration et Assemblées des délégués	191 135	215 011
Frais d'examens médicaux	23 876	22 700
Expertises, travaux techniques et divers	18 674	90 382
Frais de gestion des dossiers	4 437 961	4 299 217
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	81 255	104 004
Emoluments des autorités de surveillance	20 798	30 105
1) dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles contenus dans les frais d'administration	0	128 545

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir points 6.9 et 6.10).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage, ni de frais de marketing et de publicité.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation (suite)

	2018	2017
Total des frais d'administration	4 773 699	4 761 420
Nombre d'assurés actifs / rentiers au 01.01.2019 / 2018	20 526	20 009
Frais d'administration en CHF par assuré actif / rentier	233	238
Frais pour mesures structurelles	0	5
Autres frais	233	233
Salaires cotisants	801 307 822	776 844 248
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.596 %	0.613 %
Frais pour mesures structurelles	0.000 %	0.017 %
Autres frais	0.596 %	0.596 %

8 Demande de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2017 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2018, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Liquidations partielles

Les conditions d'une liquidation partielle sont remplies pour trois employeurs. Une quote-part potentiellement dues aux assurés sortants sur les provisions techniques concernées a été prise en considération dans les opérations de bouclage (voir ci-avant 7.2.4), ainsi que les montants à charge des employeurs sortant (voir ci-avant 7.1.1).

9.3 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.5 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

En date du 1^{er} janvier 2019, un nouveau plan de prévoyance est appliqué par la Caisse.

Attestation de l'expert de la Caisse



Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)
Attestation de l'expert agréé en
prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte (art. 38 des Statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 43 des Statuts) et du plan de financement élaboré conformément aux dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (art 72a et suivants LPP), l'autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse en capitalisation partielle.

Au 31 décembre 2018, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 68.3 %. Le degré de couverture des assurés actifs s'établit quant à lui à 37.4 % à la même date. Les engagements envers les rentiers sont donc intégralement couverts. Le plan de financement 2017 prévoit l'atteinte d'un degré de couverture minimal de 65.1 % à fin 2018 et la satisfaction du degré de couverture initial des actifs de 21.5 %. A fin 2018, la situation financière de la Caisse respecte le plan de financement. Suite aux performances 2018 négatives, la Caisse a dû dissoudre 187.6 millions de sa réserve de fluctuation de valeurs. Cette dernière est désormais constituée à hauteur de 147.6 millions, ce qui représente 23 % de son objectif.

La Caisse applique les tables VZ 2015 (P2018) et constitue une provision de longévité. Les tables de mortalité sont adéquates et la provision de longévité est conforme aux directives techniques de la CSEP.

La Caisse applique un taux d'intérêt technique de 2.25 %. Ce taux est conforme à la directive technique n°4 de la CSEP puisqu'il n'excède pas le taux de référence de plus d'un quart de point à fin 2018.

Nous sommes finalement en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2018 :

- Le degré de couverture se situe à 68.3 % et le degré de couverture des actifs à 37.4 %. Le plan de financement est donc satisfait. La réserve de fluctuation de valeurs atteint 23 % de sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées. Les bases techniques sont adéquates.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ont été adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.

STEPHANE RIESEN
Directeur général adjoint, Associé
Expert agréé LPP

CHRISTOPHE NORMAND
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Lausanne, le 5 avril 2019.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision *au Conseil d'administration de la* **Caisse intercommunale de pensions, Lausanne**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone: +41 58 792 81 00, Téléfax: +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport de l'organe de révision (suite)



Autre information

Les comptes annuels de la Caisse intercommunale de pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 28 mars 2018.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un degré de couverture de 68.27 % calculé selon l'art 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 60.00 % et au taux de couverture global annuel minimum de 65.10% défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable



David Pignat
Expert-réviseur

Lausanne, le 4 avril 2019

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14A-B

Broye – Vully

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Clos du Verger 7-9
- Hôpital 2 (anciennement Montiller 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 20-22
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59 bis

Gros-de-Vaud

Echallens

- Praz-Palud 2A-B-C

Jura – Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Method

- Champs-Colomb 3-5

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux – Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

Pully

- Pallin 35-35A

Morges

Cossonay

- Bosquet 4
- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

- Plaine 8

La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 52
- Général-Guisan 86

Ouest lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6
- Forêt 10

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 74 A-B et 80
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera – Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20
- Closalet 8-10

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Autre canton

Genève – Meyrin

- International Center Cointrin (participation)

Liste des employeurs - communes, services et institutions

Au 1^{er} janvier 2019, la CIP assure 304 communes, services et institutions, soit au total 13'841 assurés actifs et 6'685 pensionnés (art. 5 des Statuts).

N = Nouvel employeur affilié

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	4	1
372	2017	Aduna romandie, Lausanne	12	1
48	1963	AFIRO, Lausanne	68	21
501	1925	Aigle	70	69
74	1970	Allaman	3	4
3	1957	Apples	11	5
52	1976	Arnex-sur-Orbe	3	1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	17	5
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	3	0
209	1991	Assens	4	2
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	1	2
236	1994	Association broyeurde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	231	61
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	8	0
332	2012	Association de communes AJERCO, réseau enfance Cossonay et région	95	4
330	2012	Association de communes RAS Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	299	47
369	2016	Association de Communes Vaudoises (AdCV), Mont-sur-Rolle	2	0
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	5	2
341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)	40	1
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
370	2017	Association intercommunale du réseau d'accueil de jour Dame Tartine (AIRADT), Yens	32	1
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	109	10
333	2012	Association intercommunale du SIS Morget	6	2
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	47	3
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz St-Saphorin/Lavaux, (ACPRS)	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	2	1
152	1979	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4	3
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	10	12
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	0	0
274	2002	Association intercommunale scolaire d'Aubonne, Gimel et Etoy (ASSAGIE)	9	1
351	2014	Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE)	19	0
362	2015	Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin (AISOL), Le Sépey	1	0
163	1982	Association intercommunale triage forestier du Suchet	3	0
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	55	1
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	646	298
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	251	89
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	612	177
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	41	13
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	774	254
353	2015	Association régionale d'action sociale ARAS Riviera, Vevey	110	11
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	94	15
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois, (ARASOL)	72	11
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	62	12
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay, (ARASMA)	80	22
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	52	18
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	5	1
378	2017	Association scolaire centre Lavaux (ASCL), Puidoux	4	0
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT), Coppet	3	5
180	1987	Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)	8	1
243	1998	Association scolaire intercommunale d'Avenches et environs, (ASIA)	33	2
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, (ASICOPE)	3	0
335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	6	1
348	2014	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)	20	4
N380	2018	Association scolaire intercommunale de la Venoge (ASIVenoge)	1	0
344	2013	Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge	1	1
352	2014	Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	10	0

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs	
			assurés	pensionnés
361	2015	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)	5	0
147	1978	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	8	5
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	225	66
303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest lausannois » - Polouest	157	23
331	2012	Association "Sécurité Est lausannois", Pully	65	11
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	4	11
5	1924	Aubonne	56	31
104	1931	Avenches	26	15
115	1968	B allaigues	8	4
6	1945	Baulmes	9	5
154	1980	Bavois	6	4
7	1951	Begnins	14	9
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	43	15
9	1961	Berolle	0	0
305	2008	Bettens	3	0
304	2008	Bioley-Orjulaz	2	0
510	1945	Blonay	57	36
338	2013	Bogis-Bossey	4	1
205	1991	Boussens	5	2
327	2012	Bourg-en-Lavaux	42	39
259	2000	Bournens	5	1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	4	2
98	1970	Buchillon	5	4
288	2006	Bullet	7	2
120	1971	Bursinel	5	1
96	1966	Bursins	5	1
513	1951	Bussigny	85	53
148	1978	C entrale des forêts du Cercle de Cully	3	0
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	15	2
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	6	4
107	1967	Chardonne	14	12
81	1964	Château-d'Oex	32	23
141	1976	Chavannes-de-Bogis	6	5
188	1988	Chavannes-des-Bois	5	3
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	82	54
371	2017	Chavornay	35	16
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	23	23
517	1951	Chexbres	13	16
87	1964	Commugny	15	7
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	31	11
73	1970	Corcelles-le-Jorat	3	2
112	1968	Corcelles-près-Payerne	10	5
518	1934	Corseaux	13	8
551	1969	Corsier	36	14
19	1935	Cossonay	35	19
106	1974	Crans-près-Céligny	13	8
520	1945	Crissier	85	46
95	1966	Cugy	20	13
22	1959	D aillens	11	1
201	1989	Denens	3	0
264	2001	Diabètevaud, Lausanne	9	2
62	1980	Duillier	4	4
190	1988	Dully	10	2
23	1949	E challens	58	44
111	1967	Echandens	13	12
322	2011	Echichens	11	5
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	177	83
24	1932	Ecublens	186	79
77	1970	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	17	32
336	2012	Entente des Polices du Chablais vaudois (EPOC)	66	6
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	90	40
94	1966	Essertines-sur-Rolle	3	2
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	1	0
189	1988	Etablissement scolaire de Gland	0	1
97	1966	Etoy	17	9
167	1983	Eysins	5	1

**

**

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
134	1974	Faoug	7	0	
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	2	0	
356	2015	Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME)	83	3	
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	4	0	
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	12	11	
234	1994	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges	707	209	
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	3	0	
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	0	1	
218	1992	Fondation des Acacias, Prilly	43	7	
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	44	12	
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	21	5	
71	1970	Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne	0	1	
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	60	13	
373	2017	Fondation planète enfants malades (FPEM), Lausanne	4	0	
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	4	2	
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	134	51	
219	1992	Fondation Soins Lausanne	612	372	
374	2017	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Lausanne	21	0	
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	44	17	
258	2000	Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer (FVDC), Lausanne	16	6	
46	1978	Forel (Lavaux)	14	5	
27	1951	Founex	25	6	
375	2017	Fourchette verte Suisse (FVCH), Lausanne	3	0	
28	1963	Froideville	14	3	
133	1974	Gilly	4	2	
159	1982	Gimel	14	9	
137	1974	Gingins	9	8	
585	1964	Gland	128	42	
165	1982	Gollion	6	3	
529	1924	Grandson	31	16	
290	2006	Grens	1	0	
350	2014	Groupement forestier Broye-Jorat	4	0	
N381	2019	Groupement forestier Broye-Vully	7	0	
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	1	
298	2010	Groupement forestier de la Menthue	1	0	
309	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0	
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0	
N379	2018	Groupement forestier intercommunal de Lavaux	1	0	
334	2012	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts	5	0	
31	1960	Hermenches	0	0	
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2	
79	1964	Hôpital de Nyon	1	13	
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	3	19	
345	2014	Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais	1	33	
93	1974	Institution de Lavigny	46	84	**
320	2011	Jorat-Menthue	10	4	
367	2016	Jorat-Mézières	25	11	
33	1962	Jouxens-Mézery	21	2	
123	1972	Juriens	2	0	
292	2006	La Chaux	2	0	
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	10	15	
277	2003	La Manufacture - Haute école des arts de la scène, Lausanne	30	1	
65	1970	La Sarraz	20	9	
534	1924	La Tour-de-Peilz	138	100	**
357	2015	Les Clées	2	0	
222	1992	Lausanne Région	5	2	
35	1951	Lavey-Morcles	6	2	
536	1946	Le Chenit	41	39	
37	1945	Le Lieu	12	5	
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	67	43	
39	1932	Leysin	38	29	
376	2017	Ligue pulmonaire vaudoise (LPV), Lausanne	62	5	
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	31	18	
377	2017	Ligue vaudoise contre le rhumatisme (LVR), Lausanne	3	0	
40	1963	L'Isle	9	5	
41	1947	Lonay	17	12	
158	1982	Longirod	5	2	
42	1938	Lucens	35	21	
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	2	
543	1930	Lutry	84	55	*

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
200	1990	M athod	3	0	
125	1973	Mex	5	2	
139	1975	Mies	18	7	
293	2007	Moiry	3	1	
145	1977	Molondin	1	0	
118	1971	Mont-la-Ville	0	1	
343	2013	Montanaire	10	6	
214	1992	Montcherand	2	0	
217	1992	Montilliez	6	1	
45	1960	Montpreveyres	4	1	
546	1924	Montreux	380	281	**
47	1956	Montricher	0	1	
83	1964	Mont-sur-Rolle	9	12	
548	1924	Morges	264	202	
109	1967	Morrens	5	3	
49	1938	Moudon	48	28	**
82	1964	N yon	444	269	**
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	26	6	
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1	
51	1940	Ollon	75	61	
552	1924	Orbe	67	56	**
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	2	
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	325	78	
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	4	0	
550	1969	Ormont-Dessous	17	16	
90	1965	Ormont-Dessus	24	13	
329	2012	Oron	34	14	
253	1999	ORPC du district de Nyon	8	5	
131	1973	P ailly	4	4	
100	1966	Paudex	12	6	
553	1924	Payerne	105	84	*
54	1949	Penthalaz	22	13	
55	1963	Penthaz	9	4	
354	2015	Police Nyon Région (PNR)	76	10	
337	2012	Police Région Morges (PRM)	74	8	
220	1992	Poliez-Pittet	4	1	
164	1982	Pompaples	5	3	
199	1990	Prangins	31	15	
598	1966	Préverenges	58	27	
56	1927	Prilly	141	120	
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	80	60	
273	2002	Protection civile district Morges	6	5	
57	1941	Puidoux	18	14	
558	1924	Pully	263	220	**
355	2015	R égion Morges, Renens	3	0	
559	1924	Renens	309	137	**
36	1984	Rennaz	5	5	
266	2001	Réseau Santé Région Lausanne	74	15	
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	2	6	
560	1945	Rivaz	1	1	
99	1966	Roche	13	8	
561	1924	Rolle	66	44	
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	0	
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	32	19	
244	1998	S aint-Barthélémy	3	0	
117	1969	Saint-Cergue	10	13	
563	1942	Sainte-Croix	52	50	
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	50	24	
312	2009	Saint-Oyens	3	2	
565	1938	Saint-Prex	44	31	
66	1957	Saint-Saphorin (Lavaux)	3	3	
67	1963	Saint-Sulpice	41	18	
282	2005	Savigny	23	9	
366	2016	SDIS Gros-de-Vaud	1	0	
368	2016	SDIS Région Venoge	2	0	
166	1982	Service forestier intercommunal de la Venoge	2	0	
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	107	93	**
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	11	6	
339	2012	Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs (SIDERE)	8	1	
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Crissier	54	28	**

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	1	
328	2012	Servion	12	9	
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	7	3	
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	1	
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	2	3	
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	62	29	
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	3	
323	2011	Suscévaz	1	0	
21	1978	Sullens	5	2	
365	2016	Tartegnin	3	0	
132	1973	Tolochenaz	14	1	
213	1991	Treycovagnes	3	0	
285	2005	Triage des Auges	1	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	0	
185	1987	Triage forestier des communes de l'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	0	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1	
60	1965	Triage forestier intercommunal de Champvent	0	1	
59	1963	Triage forestier intercommunal de St-Cierges	1	1	
181	1987	Triage forestier intercommunal du Sepey-Martine-Mauremont	1	0	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	0	
250	1999	TVT Services SA, Renens	16	4	
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	6	6	
321	2011	Valbroye	20	10	
571	1924	Vallorbe	42	37	*
43	1969	Valorsa S.A., Penthaz	15	17	
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	0	
572	1924	Vevey	429	272	**
573	1927	Veytaux	10	9	
574	1954	Villeneuve	46	43	
105	1967	Vufflens-la-Ville	7	6	
363	2016	Vufflens-le-Château	4	1	
75	1958	Vulliens	2	2	
76	1956	Yens	10	5	
577	1924	Yverdon-les-Bains	531	353	*
578	1952	Yvonand	31	17	
126	1973	Yverne	8	4	
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud)	0	34	
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)	0	13	
		Employeurs sortis (art. 11, 12, 13a des Statuts)	0	125	

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cipvd.ch.

Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un bulletin d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la CIP.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.



Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
info@cipvd.ch
www.cipvd.ch

La CIP est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch